



2^{ème} REUNION PLENIERE ORDINAIRE
DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ANNEE 2017

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

Rapport présenté par
Monsieur Ary CHALUS
Président du Conseil Régional
Séance : du JEUDI 13 AVRIL 2017



Régionguadeloupe

La Région construit la Guadeloupe de demain
Regionguadeloupe.fr



crguadeloupe

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016

SOMMAIRE

Introduction – Pourquoi un rapport développement durable ?	4
Le mot du Président	5
1. Le territoire de la Guadeloupe et l'institution Région Guadeloupe	6
1.1 Les îles de Guadeloupe, Archipel de découvertes	6
1.2 La Région Guadeloupe : une collectivité, un archipel	6
2. La politique territoriale de la Guadeloupe	8
2.1 Aménagement du territoire et construction durable	8
2.1.1 Urbanisme et cadre de vie	8
2.1.2 Promotion de la construction durable	10
2.2 Epanouissement de tous les êtres humains	14
2.2.1 Santé et bien-être de la population	14
2.2.2 Lutte contre la précarité énergétique	16
2.2.1 Accès de chacun à une éducation de qualité	17
2.2.2 Education et Formation tout au long de la vie	18
2.2.3 Valorisation du patrimoine culturel	20
350 000 euros alloués en 2016 à l'Office du Carnaval de Guadeloupe	20
2.2.4 Valorisation du patrimoine culturel et sportif.....	21
2.2.5 Lutte contre toute forme d'exclusion	22
2.3 Politique territoriale de cohésion sociale et de solidarité	24
2.3.1 Rénovation urbaine	Erreur ! Signet non défini.
2.3.2 Accès à l'emploi : une priorité régionale.....	24
2.3.3 Développement économique durable du territoire.....	25
2.4 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	27
2.4.1 Représentation nationale de la Guadeloupe	27
2.4.2 Préservation de la ressource en eau	28
2.4.3 Recherche en biodiversité.....	29
2.4.4 Protection de la biodiversité	29
2.4.5 Méthodes agronomiques et systèmes de production durable	31
2.4.6 Protection des espaces naturels du territoire.....	31
2.4.7 Gestion et réduction des déchets et lutte contre la pollution des milieux	32
2.5 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	37
2.5.1 Actions de transition énergétique.....	37
2.5.2 Maîtrise de l'Energie et développement des énergies renouvelables	39
2.5.3 Financement des projets innovants en faveur de la maîtrise de l'énergie et des EnR.....	40
2.5.4 Sensibilisation au changement climatique	42
2.6 Modes de production et de consommation responsables	44
2.6.1 Développement de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises	45
2.6.2 Développement des filières pêche et aquacole	49
3. L'exemplarité de l'institution Région Guadeloupe	51
3.1 Mieux se déplacer	51
3.2 Réduire ses déchets	52
3.3 Mieux consommer vers l'éco-exemplarité	53
3.4 Mieux vivre	53
3.5 Mieux se former et monter en compétence	54

Introduction – Pourquoi un rapport développement durable ?

Afin de répondre à la la politique d'engagement national pour l'environnement, le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 rend obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants la réalisation de leur **rapport sur leur situation en matière de développement durable, ainsi qu'une présentation préalable au débat sur le projet de budget**. L'obligation de rédiger un rapport sur les questions de développement durable impose ainsi aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention de nature à améliorer la situation en matière de développement durable. Cette obligation met au centre du débat politique, le cheminement vers la durabilité de l'action publique.

L'analyse de la politique et des actions menées par les collectivités se fait donc au regard des cinq finalités du développement durable :

- **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,**
- **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,**
- **la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,**
- **l'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **les modes de production et de consommation responsables.**

C'est dans ce contexte que la Région Guadeloupe réalise son rapport de développement durable 2016. Celui-ci présente le bilan des politiques, programmes et actions conduites durant l'année pour répondre, directement ou indirectement, aux finalités du développement durable ainsi que les perspectives stratégiques pour les années à venir. Deux dimensions y sont considérées :

- une dimension territoriale décrivant les actions territoriales de la Région Guadeloupe,
- une dimension institutionnelle décrivant l'intervention interne en faveur de l'éco-exemplarité de la Région Guadeloupe.

L'élaboration du présent rapport a fait l'objet d'un processus de co-construction avec les agents, les services et les élus de la Région Guadeloupe. Il a permis de recenser les actions menées en 2016 répondant aux principes du développement durable, mais également les actions poursuivies par la Région depuis plusieurs années. Il a donc été réalisé en transversalité avec l'ensemble des services de la Région, a fait l'objet d'un pilotage partagé et d'un dispositif d'évaluation. Il présente enfin les perspectives de la Région Guadeloupe en matière d'actions régionales de développement durable.

Le mot du Président

Préoccupation d'importance mondiale et thématique transversale à l'ensemble de ses directions, la Région Guadeloupe place le développement durable et ses trois piliers – économique, social et environnemental – au cœur de sa politique. Ainsi, en accord avec l'obligation réglementaire issue du décret du 17 juin 2011, la Région Guadeloupe a choisi de présenter son Rapport Développement Durable 2016 comme un outil de rayonnement des actions mises en œuvre sur le territoire en matière de durabilité.

Année de transition, 2016 a été marquée par la mise en application des volontés d'une nouvelle mandature. Le Rapport Développement Durable 2016 permet ainsi d'effectuer un premier bilan des actions durables mises en œuvre tout au long de l'année, tant pour l'aménagement et le développement du territoire que pour le fonctionnement interne propre à la Région Guadeloupe.

Présenté en amont du Débat d'Orientation Budgétaire, il met au centre des discussions le cheminement vers l'éco-exemplarité de la Région. La Région Guadeloupe se doit en effet de servir de référence, notamment envers ses différents partenaires et l'ensemble des collectivités de l'archipel en intégrant les enjeux du développement durable à ses prises de décision.

Elaboré en concertation avec l'ensemble des directions de la Région Guadeloupe, le Rapport Développement Durable 2016 témoigne de la richesse des actions et expériences menées au cours de l'année écoulée. Il représente un véritable outil de communication à destination des élus, des agents, des acteurs du territoire, de l'ensemble des guadeloupéens et au-delà.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Ary CHALUS
Président de la Région Guadeloupe

1. Le territoire de la Guadeloupe et l'institution Région Guadeloupe

1.1 Les îles de Guadeloupe, Archipel de découvertes

Situé dans l'arc des Petites Antilles, entre les îles de la Dominique et de Montserrat, l'archipel guadeloupéen est constitué de six îles habitées :

- Basse-Terre et Grande Terre, les deux îles principales,
- La Désirade, Marie-Galante et Les Saintes (Terre de haut et Terre de Bas) – dites « îles du sud ».

D'une superficie de 1 628 km², la Guadeloupe est une région monodépartementale d'Outremer et Région Ultrapériphérique (RUP) européenne, totalement intégrée dans l'économie française.

Avec une population de 405 739 habitants, la Guadeloupe est marquée par son histoire, son patrimoine bâti, culturel et naturel, sa gastronomie, atouts majeurs de la région et marqueurs d'influences multiples. Sa faune et sa flore exceptionnelles offrent des paysages de grande qualité et des sites marins et sous-marins uniques. Ses espaces forestiers et montagneux situés en Basse-Terre sont préservés et valorisés au travers du Parc National créé en 1989 et reconnu par l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) comme *Réserve Man and Biosphere* et véritable « monuments de la nature ». La Guadeloupe est également la région d'Outre-mer bénéficiant du plus grand linéaire côtier avec près de 620 km de côtes, sur lesquelles l'ensemble des 32 communes (à l'exception de Saint-Claude) dispose d'une façade maritime et d'un port. Le volcanisme caractérise par ailleurs la topologie de la Guadeloupe. Le volcan actif de la Soufrière (1 467 mètres) est le point culminant des Petites Antilles.

Le tissu économique de l'archipel est dynamique et présente un fort taux de création d'entreprises. Ses caractéristiques historiques, industrielles et naturelles font aujourd'hui de la Guadeloupe un territoire aux attraits indéniables.

1.2 La Région Guadeloupe : une collectivité, un archipel

La Région Guadeloupe met en œuvre une politique forte d'accompagnement et de soutien de l'économie territoriale. Elle favorise le développement et la modernisation de l'archipel, encourage l'ouverture vers l'international et valorise la recherche et l'innovation, l'industrie du tourisme et l'ensemble des filières porteuses et créatrices d'emplois sur le territoire.

Grâce à son budget propre et aux fonds européens FEDER dont elle a la gestion, La Région Guadeloupe assure un rôle d'accompagnateur et de financeur. Elle soutient ainsi le développement de nombreux projets dans des domaines structurants pour la société guadeloupéenne, tels que la formation, l'apprentissage et le travail, la culture et le sport, la mobilité, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'accessibilité (numérique, transports), le développement des énergies renouvelables (EnR), la prévention des risques naturels.

L'urbanisation et l'aménagement du territoire étant une de ses compétences premières, la Région Guadeloupe est le garant d'un développement durable et équilibré du territoire.

La Région Guadeloupe est composée comme suit :

- le président et ses 41 élus qui constituent le conseil régional,
- le président, les 8 vice-présidents et les 4 membres élus qui forment la commission permanente
- une équipe structurée de 1080 agents au 1^{er} février 2016

25 directions et missions rattachées à 5 directions générales adjointes (DGA)

- DGA des Affaires Administratives et Financières,
- DGA des Infrastructures, du Cadre de vie et de l'Aménagement du Territoire,
- DGA du Développement Economique,
- DGA de l'Emploi et du Développement Humain,
- DGA des Affaires Européennes et de la Coopération.

2. La politique territoriale de la Guadeloupe

La Guadeloupe possède tous les attributs d'un territoire d'excellence, exemplaire en termes de protection de l'environnement, de développement durable, d'équilibre de l'aménagement et d'innovation. La Région Guadeloupe mène donc une politique ambitieuse et volontariste pour valoriser et préserver l'archipel, tout en répondant aux besoins et aspirations de la population. La collectivité régionale veille à un développement durable et équilibré du territoire, avec pour ambition d'agir maintenant pour préparer au mieux l'avenir.

2.1 Aménagement du territoire et construction durable

L'aménagement du territoire est un enjeu primordial pour la Région Guadeloupe qui détient cette compétence stratégique. Elle est notamment en charge de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), document structurant qui planifie l'aménagement du territoire et fixe les priorités de développement, de protection et de mise en valeur du territoire et du patrimoine naturel, historique, matériel, culturel et humain de la Guadeloupe. Un guide d'application du SAR à destination des aménageurs et des communes sera par ailleurs publié au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la Région Guadeloupe pilote de nombreuses opérations d'aménagement durable visant l'amélioration globale du cadre de vie, la gestion durable, équilibrée et concertée du territoire ainsi que l'aide aux communes à la gestion de leurs territoires.

2.1.1 Urbanisme et cadre de vie

Aménagement durable du littoral de la Guadeloupe - Projet OCEAN

En 2016, la nouvelle mandature a décidé de poursuivre l' « Opération Coordonnée d'Aménagement, d'Entretien et d'Animation » dite « OCEAN ». Lancée en 2012 par la Région, il s'agit d'un programme régional pluriannuel 2014-2020 de développement durable qui s'inscrit dans l'économie bleue pour la mise en valeur, l'entretien, l'animation et la gestion des plages et des sites remarquables du littoral de l'archipel. Tourné vers l'attractivité touristique, l'efficacité économique et la création d'emploi, il a pour objectif d'aménager durablement 25 sites et plages de Guadeloupe. La valorisation de ces plages et sites tiendra compte de leur qualité paysagère et sanitaire, des aspects de sécurité, du niveau d'aménagement et d'équipement existant, des données administratives et réglementaires permettant d'identifier les types de protection, de gestion des sites ainsi que les inventaires du patrimoine naturel. Afin d'atteindre l'objectif de 25 sites aménagés, le programme a développé une stratégie maximisant son impact tout en minimisant l'investissement. Celle-ci consiste à établir une distinction entre les plages et sites à rayonnement régional, qui seront complètement aménagés, et les plages et sites d'attractivité locale, dont l'aménagement restera plus modéré. 9 sites et plages d'intérêt régional ont été identifiés :

Plage ou site	Commune	Intercommunalité
Grande Anse	Deshaies	CANBT
Raisins Clairs	Saint-François	CASBT
Souffleur	Port-Louis	CA Riviera du levant
Baie de Saint-	Saint-Louis	CANGT

Louis		
Fifi	Désirade	Ile du sud
Pompierre	Terre de Haut	Ile du sud
Grande-Anse	Terre de Bas	Ile du sud
Viard	Petit-Bourg	CASBT (en tant que site remarquable unique pour l'accueil de grands rassemblements)

En 2016, la mairie de Bouillante a délibéré en faveur du projet d'aménagement de la plage de Malendure. Il s'agit notamment de reconstruire les bâtiments à usage commercial, d'éloigner le parking de la plage afin de pallier la problématique d'érosion, de construire un grand carbet central pour l'organisation d'événements, d'effectuer des plantations, etc. Le lancement du marché a été validé en Région fin 2016. Son attribution et le lancement des travaux auront lieu en 2017. Après la plage de Simao de Vieux-Habitants dont les travaux d'aménagement ont été finalisés en 2015, Malendure sera la deuxième plage du territoire bénéficiant du projet OCEAN pour un budget de 2,5 millions d'euros.

- ⬢ ***Les perspectives pour 2017 : Attribution du marché et lancement des travaux d'aménagement de la plage de Malendure à Bouillante.***

Suivi stratégique de l'évolution du trait de côte de Guadeloupe

Depuis 2015, la Région soutient une étude du Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) de Guadeloupe portant sur la morphodynamique du littoral guadeloupéen. Cette étude s'articule autour de la définition et de la mise place d'un réseau de suivi du trait de côte, prenant notamment en compte l'impact de l'élévation du niveau de la mer et du changement climatique sur l'évolution du littoral. Elle vise également à sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux majeurs du littoral. L'étude concerne 8 sites littoraux sensibles, à savoir la plage à Fanfan (La Désirade), anse du Mont (Le Gosier), anse Conchou, anse Montal, la plage de l'autre bord (Le Moule), la plage de Raisins Clairs (Saint-François), anse Noyer (Saint-Rose) et le quartier Bovis (Petit-Bourg). Le suivi du niveau de la mer est donc une priorité régionale en termes d'aménagement du territoire, notamment au regard du changement climatique qui aura une incidence sur le niveau de la mer (hausse de +1 mètres du niveau de la mer attendu d'ici 2080) et des conséquences directes et indirectes sur les systèmes socioéconomiques et naturels littoraux. Le rapport de cette étude sera transmis en 2017 par le BRGM à la Région.

- ⬢ ***Les perspectives pour 2017 : Un travail de vulgarisation des informations concernant les effets et impacts du changement climatique en Guadeloupe sera entamé en 2017 par la Région et l'Observatoire Régionale de l'Energie et du Climat (OREC), en lien avec les différents partenaires techniques. L'objectif étant de trouver les outils d'information et de sensibilisation les plus pertinents.***

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels majeurs

De par sa condition insulaire, la Guadeloupe est vulnérable aux risques naturels majeurs, et encore plus aux impacts déjà visibles et attendus du changement climatique. Pour faire face à ces conséquences, 12,7 millions d'euros de FEDER seront consacrés à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics stratégiques et des écoles aux risques sismiques et aux phénomènes climatiques extrêmes. La Région Guadeloupe s'est donc engagée à soutenir financièrement aux côtés de l'Europe, les travaux de confortement des écoles et des bâtiments publics mais également les projets de sensibilisation et de prévention des risques sismiques et d'inondation ainsi que les actions d'amélioration de la connaissance des phénomènes.

Réhabilitation durable de la ZAC de Calebassier à Basse-Terre

La Région est intervenue par délibération pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) pour intégrer des facteurs de durabilité dans l'étude de requalification de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Calebassier à Basse-Terre. Cette démarche volontaire et non-obligatoire a permis à travers des questionnaires d'identifier les pratiques et les attentes des entreprises en termes de prise en compte de l'environnement au sein de l'entreprise, de maîtrise et de gestion de la pollution de l'air, du bruit, des déchets, de l'eau et de l'énergie dans le cadre des chantiers. L'étude a permis d'établir un diagnostic environnemental et de faire des préconisations. Lors des travaux et de la remise aux normes des bâtiments, estimés à près de 5 millions d'euros, une attention particulière sera donc portée aux thématiques de performance thermique et énergétique (éclairage, isolation, etc.), de pollution des sols et des déchets (solutions apportées aux entreprises polluantes par exemple), d'aménagement paysager et d'assainissement (récupération d'eau de pluie, gestion des eaux usées, etc.). Ainsi, en 2016, un état des lieux approfondi des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées a été effectué.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Une partie du terrain de la zone ZAC de Calebassier étant privée, la régularisation de la situation aura lieu en 2017. Les travaux seront ainsi programmés en 2017/2018.*
- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et des études concernant la construction de la Maison Régionale pour les organisations professionnelles de l'Agriculture, dont le programme a été finalisé en 2016, aura lieu en 2017. Les travaux devraient également débuter en 2017 à Convenance Baie-Mahault. Il s'agit de mutualiser les équipements des organisations syndicales agricoles et interprofessionnelles (agriculture, pêche, etc.). Ce bâtiment se trouvera à côté de la Chambre d'Agriculture et du lycée agricole de Baie-Mahault. Il permettra de créer un pôle dédié à l'agriculture. Avec une emprise au sol du bâtiment de 2 200 m² et un espace extérieur de 2 156 m², le projet s'élève à 4,7 millions d'euros.*

2.1.2 Promotion de la construction durable

Pour répondre aux enjeux énergétiques sur le territoire, la Région Guadeloupe a élaboré la réglementation thermique du bâtiment adaptée au territoire : la Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG). Cette réglementation vient renforcer les exigences en matière de construction de bâtiments neufs ou de rénovation en Guadeloupe et a marqué l'engagement de la Région en faveur de la construction durable et de la maîtrise de l'énergie (MDE).

Animée d'une forte volonté de réduire ses impacts environnementaux, de respecter cette réglementation et d'exemplarité, la Région assure la construction et la réhabilitation de bâtiments d'envergure régionale selon des principes de durabilité.

Restructuration de la cité scolaire de Baimbridge aux Abymes

Composée du Lycée Général et Technologique (LGT) et du Lycée polyvalent Chevalier de Saint-George, la cité scolaire de Baimbridge est la plus emblématique de Guadeloupe. Elle constituait le plus grand lycée de France accueillant entre 7000 et 8000 personnes. Pour pérenniser ce site, des travaux de restructuration et de renforcement parasismique ont été programmés sur une période de 8 ans en site occupé. Le budget global de l'opération est estimé à 170 millions d'euros. Les premières opérations de désamiantage et de démolition ont débuté en juin 2015 sur le LGT. L'étude de Sécurité Publique (SSP) a reçu un avis favorable en Commission le 8 novembre 2016 permettant ainsi l'obtention du permis de construire. En 2016, les terrassements de la zone logements de fonction et internat se sont poursuivis et ceux de la partie enseignement général ont démarré. Au total, 2 250 000 € ont été investis à Baimbridge en 2016.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : La Région démarrera la construction de la partie hébergement (logements de fonction et internat) au 2ème trimestre 2017 et commencera les fondations de la partie enseignement à la fin de la même année.*

Travaux de réhabilitation de l'Habitation La Grivelière - Vieux-Habitants

L'habitation caféière de la Grivelière à Vieux-Habitant est un monument historique classé qui s'étend sur 89 hectares. Propriétaire du site depuis la fin des années 1980, la Région a entrepris dès 2012 d'importants travaux de réhabilitation afin de préserver ce lieu culturel, économique et touristique. Le site étant totalement isolé et hors de portée du réseau EDF, des travaux ont été menés depuis 2015 afin d'équiper l'Habitation d'une pico centrale hydroélectrique d'une puissance de 6 kWh et d'un parc de panneaux photovoltaïques de 5 kWh.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : Les travaux de réhabilitation sur ce site seront finalisés en 2017 dans un objectif global de performance environnementale et énergétique.*

Restructuration du Centre Régional de Formation Professionnelle (CRFP) - Petit-Bourg

Débutés en 2013, les travaux de restructuration et de renforcement parasismique du Centre Régional de Formation Professionnelle de Petit-Bourg ont été finalisés en 2015. La superficie hors œuvre nette est de 10 900 m². En 2016, la première tranche concernant les bâtiments des enseignements généraux et enseignements pratiques (17 et 18) a été réalisée. La deuxième tranche concernant l'administration et le self, la démolition de certains bâtiments (ateliers, administration, bâtiments annexes) et la réalisation des fondations, a démarré. Un bâtiment initialement dédié à l'hébergement a été provisoirement transformé en administration. En 2016, 2,8 millions d'euros ont été investis dans ce projet.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Les travaux seront poursuivis sur la tranche 3 concernant les ateliers. L'ensemble des travaux devraient être terminé en 2018.*

Village de Grande-Anse - Deshaies

Pour développer une offre de qualité, diversifiée et garantir l'attractivité de la plage de Grande-Anse, un projet d'accueil, de loisirs et de détente a été lancé en 2015. Le projet, porté par la commune, est financé à hauteur d'1 millions d'euros par la Région dans le cadre de l'opération OCEAN. L'objectif principal est de développer et de pérenniser les activités économiques existantes et de garantir l'emploi au sein de ce qui sera le « Village de Grande-Anse ». Grande-Anse étant reconnue à l'échelle nationale comme « site classé et inscrit », elle bénéficie d'une surveillance de son évolution par les services de l'Etat.

En février 2016, le site a été visité par l'architecte des Bâtiments de France dont le rapport de suivi a engendré des modifications significatives du projet d'aménagement de la commune et de la Région. Parmi celles-ci figurent :

- La suppression des decks afin de laisser la plage libre de toute construction ;
- Le déplacement du parking pouvant avoir un effet de barrière de véhicules entre la mer et la forêt. A noter que cette mesure induit l'expropriation d'un terrain privé ;
- La redéfinition du périmètre protégé du site. L'ancienne carrière de gravier présente effectivement un intérêt environnemental et patrimonial encore non valorisé.

L'année 2016 a donc consisté en l'adaptation du projet aux prescriptions de l'inspecteur.

Construction de l'internat du Lycée polyvalent Raoul Georges Nicolo - Basse-Terre

La Région a débuté la construction du nouvel internat de 50 chambres du Lycée Raoul Georges NICOLO de Rivière des pères à Basse-Terre en 2014. D'une superficie de 1 434 m², les nouveaux bâtiments permettront d'augmenter la capacité d'accueil du foyer actuel d'hébergement de 24 places. En 2016, l'infirmerie ainsi que son logement de fonction, les locaux communs et trois logements de fonction ont été construits pour un montant de 2,8 millions d'euros. La mise en service de l'internat est prévue à la rentrée scolaire de septembre 2017.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : La Région prévoit de construire un internat de 100 places au lycée Félix Proto aux Abymes. Le programme devrait être finalisé début 2017 et le lancement du concours de maîtrise d'ouvrage suivra. Ce projet prévoit des travaux d'une durée d'un an et demie.*

Reconstruction du centre gérontologique de Guadeloupe – Les Abymes

Depuis 2012, la Région contribue à la reconstruction du centre gérontologique de Guadeloupe inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). L'hébergement Palaiseau situé sur le Territoire de la ville des Abymes et dédié aux personnes âgées dépendantes bénéficie d'une subvention directe de 5 millions d'euros de la Région ainsi que d'une participation de 1,6 millions d'euros dans le cadre de la démarche HQE. Le coût total du projet est de 93 millions d'euros. Ce chantier, d'une surface de 27 192m² et visant une capacité d'accueil de 306 lits, permettra l'amélioration des conditions d'hébergements des personnes prises en charge. Les travaux relatifs au volet HQE d'un montant global de 9 250 571 euros ont été finalisés en 2016. Il s'agissait notamment d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques ainsi qu'un système de récupération

d'eau pluviale et d'effectuer les travaux assurant la performance du bâtiment (isolation, protections solaires). Les travaux sont en finalisation avec la réalisation des accès au site. La livraison est prévue en 2017.

Reconstruction de l'hôpital Beauperthuy - Pointe-Noire

Les travaux relatifs à la reconstruction de l'hôpital ont débuté en 2016. Ils bénéficient d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) et sont régis par une « Charte chantier vert ». Celle-ci vise à gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités d'un chantier à deux échelles : la proximité du chantier (bruit, salissures, circulation, etc.) et l'atteinte à l'environnement (déchets, pollutions, etc.). Ces deux démarches sont prises en charge par la Région au même titre que l'amélioration des plantations, la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie et l'installation de détecteurs de présence et de luminaires LED dans les bâtiments. La Région finance le projet à hauteur de 833 000 euros. La livraison est prévue pour fin 2017.

2.2 Epanouissement de tous les êtres humains

Garantir « la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures » est présenté par le Rapport Brundtland (1987) comme l'un des fondements du développement durable. La Région Guadeloupe s'attache ainsi à offrir le maximum d'outils et d'opportunités aux habitants de son territoire, à les accompagner sur la voie de la réussite et à réduire les expositions aux risques. Elle entend aussi préserver les conditions de vie de sa population et ce, à tout âge et tout cadre social et culturel.

2.2.1 Santé et bien-être de la population

En 2016, la Région a poursuivi son soutien au tissu économique et social local afin d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables et démunies dans les domaines de la santé, du social, de l'amélioration de l'habitat et du logement social. La nouvelle mandature de la Région a notamment mis en place deux nouvelles Commissions "Santé et Sports" et "Logements et Solidarité". Désireuse d'agir dans le sens d'une santé plus durable, la Région Guadeloupe consacre chaque année des financements importants pour optimiser et moderniser les infrastructures et équipements de santé actuels, en construire ou en acquérir de nouveaux et multiplier les actions de prévention et de solidarité.

Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable et mise aux normes des dispositifs d'assainissement

La Région a en charge la gestion des fonds FEDER 2014-2020 en faveur de la préservation de la ressource en eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement des eaux résiduaires urbaines pour un montant total de 60 millions d'euros. Elle accompagne les porteurs de projets dans leurs demandes de financement pour des actions éligibles concernant notamment la préservation de la ressource en eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations et la mise en conformité des stations d'épuration et des réseaux d'épuration pour préserver l'environnement. La Région Guadeloupe aspire ainsi à augmenter la part de la population bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau potable (objectif de 10 000 habitants en 2023) et d'un meilleur traitement des eaux usées (objectif de 71 660 équivalent habitants en 2023), le rendement du réseau de distribution (objectifs de 45 à 66% en 2023) et le nombre d'abonnés au service publics d'assainissement (objectif de 23 915 à 28 915 abonnés pour 2023).

Lutte contre le cancer – Cyclotron

Les travaux de construction du centre d'imagerie médicale ont avancé en 2016. Pour ce chantier, d'un budget total de 8 millions d'euros, la Région investit à hauteur de 6,3 millions d'euros. Elle prend notamment en charge l'intégralité du coût du Cyclotron, dispositif performant de prévention, détection et de traitement des cellules tumorales et des cancers. L'installation d'un deuxième outil d'imagerie, le Tep Scan, sera cofinancée par l'Etat. Ces équipements permettront l'amélioration des conditions de vie et de soins de la population guadeloupéenne. A noter que ce dispositif et le bâtiment d'accueil seront construits dans le respect de normes environnementales et énergétiques.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : Le cyclotron sera installé au premier semestre 2017 pour une mise en service à la fin de l'année.*

Aide Régionale de Solidarité en faveur de l'Amélioration de l'Habitat – ARSAH

Le dispositif ARSAH vise l'amélioration de l'habitat chez les populations démunies afin de favoriser leur réinsertion sociale au travers de leur logement. Ce dispositif permet ainsi de financer des travaux de première urgence comme la réfection de toiture, la mise aux normes de l'installation électrique, de l'assainissement, etc. Il s'agit d'une aide spécifiquement régionale variant entre 7 000 et 10 000 euros selon des critères d'âge. 5 millions d'euros ont été budgétisés en 2016 pour la prise en charge de la réalisation de près de 1 000 chantiers pour les familles bénéficiaires.

Dispositif Partenarial d'Amélioration de l'Habitat (DPAH) - ancien PAAHPOD

Le DPAH est un dispositif partenarial de programme de travaux lourds en matière d'amélioration de l'habitat plafonnés à 24 000 euros de dépenses subventionnables pour l'ensemble des partenaires, la Région et l'Etat. Les plafonds de l'aide régionale sont de 2 286 euros pour les personnes de moins de 70 ans et de 5 335 euros pour celles de plus de 70 ans. Début décembre 2016, 40 administrés avaient bénéficié de ce dispositif pour une subvention totale de 146 322 euros. Ainsi, près de 250 chantiers ont été réceptionnés en 2016.

Lutte anti-vectorielle contre les épidémies

La Guadeloupe est un territoire très vulnérable aux maladies vectorielles transmises par le moustique *Aedes Aegypti*, telles que la dengue, le chikungunya et plus récemment le Zika. En 2016, pour lutter notamment contre l'épidémie du Zika, la Collectivité Régionale s'est impliquée à travers 3 types d'intervention :

- L'exonération d'octroi de mer pour les produits de lutte anti moustique dans le cadre de l'importation ;
- La collecte des déchets dangereux (Véhicules Hors d'Usage (VHU) et d'encombrants métalliques) qui a permis de collecter 4 036 tonnes de ces déchets dont 3 500 VHU ;
- L'entretien et la veille des chéneaux, gouttières et toitures des bâtiments administratifs et la démoustication des établissements scolaires en l'absence des élèves.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : L'ensemble des actions visant à endiguer les épidémies seront reconduites par la Région en 2017.*

Plan Séisme Antilles II

Une convention entre l'Etat et le Conseil Régional a été signée en novembre 2016 pour l'élaboration du Plan Séisme Antilles II sur plusieurs axes de travail. Elle prévoit notamment la création de 12 lycées supplémentaires et l'accompagnement de la cellule d'appui aux communes au montage des dossiers. Le Plan séisme a aussi pour objet de minimiser les risques et de faire respecter la réglementation en matière sismique à travers l'élaboration d'un programme de formation qui sera mis en œuvre par la Région et destiné à l'ensemble des corps de métiers du bâtiment : architectes, maîtres d'ouvrage, ingénieurs, notaires, etc.

Au-delà de la connaissance de la réglementation, une expertise métier est prévue pour les intervenants des constructions existantes afin de les confronter aux risques sismiques encourus dans le cadre de leur profession. Une concertation avec l'ordre des architectes de Guadeloupe, la DEAL et la Fédération des entreprises du BTP a eu lieu afin de définir les orientations du programme.

△ **Les perspectives pour 2017 :**

- **Le plan d'actions sera mis en œuvre concrètement et les professionnels seront formés.**
- **La Région Guadeloupe demandera officiellement à participer à l'Exercice RICHTER International réalisé par le SDIS, l'ARS et le RSMA du 18 au 23 mars 2017. Il s'agit d'un exercice de mise en situation grandeur nature d'un séisme et d'un tsunami avec un scénario défini avec les pays participants (Luxembourg, Espagne, Etats-Unis, Pays-Bas, etc.). pour cet exercice, des sites ont déjà été pré-identifiés en Guadeloupe tels que la ville du Moule ou encore des Abymes.**

2.2.2 Lutte contre la précarité énergétique

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, définit la précarité énergétique comme suit : « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ».

Convention de partenariat entre la Région et EDF Archipel Guadeloupe

En Guadeloupe, 28,3% des foyers raccordés au réseau électrique bénéficient du Tarif de Première Nécessité (TPN) d'EDF. On observe une tendance à la hausse de cette part des foyers Guadeloupéens actuellement en situation de précarité énergétique. Pour pallier cette situation, la Région Guadeloupe a signé avec EDF Archipel Guadeloupe le 5 décembre 2016 une convention en faveur du développement numérique et de la lutte contre la précarité énergétique. Cette convention fixe les nouvelles modalités de travail et de mise en commun des moyens techniques et financiers afin de cofinancer des équipements d'amélioration du confort thermique et de réduction de leur consommation d'énergie à des foyers modestes. La convention place parmi ses priorités le renforcement du déploiement du « Pack Rénovation Solidaire d'EDF » qui permet de financer à des publics démunis s'inscrivant dans une démarche de rénovation de leur habitation l'acquisition d'un chauffe-eau solaire, la pose d'isolation sous toiture et en façade ainsi que la pose d'éclairage LED dans leur habitation. L'aménagement numérique de la Guadeloupe est le deuxième axe de travail liant la Région et EDF. La Région Guadeloupe s'est fixée pour ambition de contribuer au développement de l'économie numérique. Ainsi, elle œuvre activement à doter le territoire de davantage d'infrastructures de technologies de l'information et de la communication. Elle offre aussi un dispositif de soutien performant aux entreprises du numérique.

Opération chauffe-eau solaires pour public démunis

L'Union Départementale des Associations Familiales de Guadeloupe (UDAF) développe un projet visant à permettre aux familles démunies d'accéder à l'eau chaude solaire (ECS). L'objectif est de financer jusqu'à 90% le prix d'un chauffe-eau solaire, le montant résiduel

restant à la charge des familles. A ce titre, elle a sollicité en mars 2015 le soutien financier de plusieurs partenaires, tels que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), EDF Archipel Guadeloupe et la Région Guadeloupe qui finance 12% du projet, soit 56 400 euros. Une première opération pilote sera lancée auprès de 300 familles de Guadeloupe qui bénéficieront de chauffe-eau solaires d'une capacité de 200 litres (pour les familles de 2 à 4 personnes) ou de 300 litres (pour les familles de 5 personnes et plus). Ce projet permettra, d'une part d'améliorer la performance énergétique et le confort des populations fragiles, notamment les familles non éligibles aux systèmes d'aides existants, et d'autre part de sensibiliser la population aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie. L'opération pilote qui permettra d'équiper 300 familles de chauffe-eau solaires a été lancée en 2016 par l'UDAF pour un budget total de 486 000 euros.

⊞ *Les perspectives pour 2017 : Une opération pilote de rénovation de l'habitat auprès de familles modestes au profit de 150 logements sera lancée en 2017. Le projet vise à améliorer la performance énergétique et le confort de personnes ayant peu de moyens en réalisant des travaux de réfection de toiture, l'installation d'isolant et/ou de chauffe-eau solaire (CES). La Région Guadeloupe prévoit de soutenir le projet à hauteur de 350 000 euros.*

2.2.1 Accès de chacun à une éducation de qualité

Demande d'aide des étudiants facilitée

Afin de faciliter l'accès aux études supérieures des guadeloupéens, la Région a développé un dispositif de prêt à taux 0 en partenariat avec un certain nombre de banques. Les prêts sont de l'ordre de 4 000 à 15 000 euros et sont débloqués en plusieurs fois tout au long des études. Le versement maximal pour la première année d'étude s'élève à 4 000 euros. En 2016, les procédures d'obtention d'aides régionales dans le cadre de ce dispositif ont été dématérialisées et le panel des banques partenaires élargi. Six banques font désormais partie du réseau. La Région Guadeloupe a versé 450 000 euros relatifs aux bonifications d'intérêt des étudiants aux banques partenaires.

Aides régionales aux Etudiants

La Région accompagne les étudiants dans leur projet personnel d'étude en dehors de la Guadeloupe. En effet, lorsque les étudiants ne sont pas boursiers et que la filière d'étude souhaitée n'est pas proposée ou saturée en Guadeloupe, la collectivité finance leur déplacement. Ainsi, 1,7 millions d'euros ont été alloués à 683 étudiants pour l'année scolaire 2015-2016.

Elargissement de l'offre des filières des lycées

La Région vise à diversifier l'offre de formation proposée sur le territoire et notamment dans les lycées. Ainsi, la première cohorte de la filière Sciences et Techniques de l'ingénierie et du développement Durable a été diplômée en 2016.

9 millions d'euros investis par la Région Guadeloupe en 2016 pour le fonctionnement des lycées de l'archipel

⊞ *Les perspectives pour 2017 : La Région souhaite optimiser la réussite et l'insertion professionnelle à travers l'objectif stratégique du Programme*

Opérationnel (PO) 2014-2020 « Aide au renforcement du dispositif d'accompagnement des étudiants en licence ». Il s'agit d'accompagner les étudiants en première année de licence issus des filières professionnelles qui représentent un tiers des étudiants. L'accompagnement de la Région, dont la mise en œuvre est prévue à la rentrée scolaire 2017, consistera en l'organisation de sessions de formation, de tutorat, etc. tout au long du processus d'adaptation au milieu universitaire de ces étudiants.

2.2.2 Education et Formation tout au long de la vie

Aides accordées aux étudiants en thèse - Dispositif de bourses doctorales régionales

Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de l'enseignement supérieur, la Région Guadeloupe sélectionne chaque année de nouveaux projets de thèse à financer pour une durée de 3 ans. Présentés par les deux écoles doctorales de Guadeloupe, 9 dossiers ont été audités avant de passer en Commission Education le 10 novembre 2016. 4 thèses ont reçu un avis favorable en fonction de l'intérêt que revêtent les résultats de leurs travaux pour le territoire guadeloupéen. Les thématiques et sujets retenus en 2016 sont les suivants :

- Vulnérabilité sismique – « variabilité latérale des structures de l'avant arc interne de la zone de subduction des Petites Antilles. Analyses de la segmentation de marge au fort potentiel sismogène », projet accueilli par le laboratoire GEOSCIENCES UMR 5443 de l'UA ;
- Lutte antivectorielle – « Effet des communautés bactériennes des gîtes larvaires sur le microbiota digestif, la compétence vectorielle et la survie du moustique *Aedes Aegypti* en Guadeloupe et en Guyane Française », projet accueilli par l'Institut Pasteur ;
- Résistance des matériaux – « Etude de l'évolution de l'interphase fibre/matrice polymérique sous contrainte environnementale tropicale : approche multisectorielle », projet accueilli par le laboratoire GTSI de l'UA ;
- Protection de l'igname – « Origine des *Colletotrichum gloeosporioides* attaquant l'igname : impact des flux entre hôtes alternatifs et cultures sur la genèse des épidémies d'antracnose », projet accueilli par l'unité ASTRO de l'INRA.

En 2016, la Région a investi à hauteur de 298 140 euros pour les 4 thèses sélectionnées. Le coût total de l'accompagnement s'élève à 350 733 euros.

⊠ *Les perspectives pour 2017 : Afin d'assurer l'insertion professionnelle des docteurs, la Région prévoit de développer un financement post-doctorat à travers la création de contrats et de bourses « Marie CURIE ».*

Une carte des formations en cohérence avec le marché de l'emploi

Une concertation a eu lieu entre les différents acteurs de la formation (CREFOP, Etat, organisations syndicales, salariés) afin d'élaborer une carte des formations adaptée aux besoins des entreprises sur les cinq prochaines années. L'ambition de ces travaux est de créer des parcours de formation sécurisés accessibles à tous et de structurer l'offre en cohérence avec le marché de l'emploi. Suite à un débat, la carte de formation a été validée par le CREFOP lors de la plénière de novembre 2016.

⊠ *Les perspectives pour 2017 : La carte de formation sera mise en œuvre.*

Plan 500 000 formations

Afin d'assurer les conditions d'accès à l'emploi de tous, le plan national 500 000 formations a imposé à la Région Guadeloupe l'entrée en formation de 8 721 nouveaux individus pour le 31 décembre 2016. Un financement étatique de 15 950 000 euros a permis à la Région de définir les objectifs des organismes partenaires et de les atteindre. Ainsi, Guadeloupe Formation devait accompagner 1 600 personnes dans la formation, le Pôle Emploi 1 519 personnes et la Région 2 602 personnes. De plus, la convention approuvée en avril 2016 engageait le Pôle Emploi à créer 3 000 formations supplémentaires pour le compte de la Région. La restructuration de l'offre de formation s'est notamment faite à travers l'intensification du programme de formation afin de proposer davantage de créneaux de formations et donc d'en faciliter l'accès. Des actions de communication, forum et portes ouvertes, ont également été organisés par les partenaires afin d'informer le public de ce dispositif.

Le 2 octobre 2016, 5 803 nouvelles entrées en formations étaient comptabilisées soit 66% de l'objectif global. Ces entrées concernaient principalement le domaine social et notamment les formations d'infirmier, d'auxiliaire de vie et d'éducateurs de jeunes enfants.

Guadeloupe Formation

Opérateur de la Région en matière de mise en œuvre de la formation professionnelle, Guadeloupe Formation a vocation à mettre en synergie l'ensemble des structures dans le champ de la formation et de la transition professionnelle. En 2016, la Région a défini le périmètre définitif de l'établissement public créé en janvier 2015. En plus de la mise en œuvre du programme de formation régional, Guadeloupe Formation est chargée de la mise en œuvre du Service Publique Régional de l'Orientation (SPRO). Cela comprend l'accueil et l'information des guadeloupéens désireux de faire évoluer leurs compétences professionnelles ou linguistiques. Un site internet a notamment été créé en 2016 afin de centraliser un grand nombre d'informations concernant le dispositif de formation professionnelle en Guadeloupe : www.guadeloupeformation.com.

En 2016, 11 millions d'euros ont été alloués à Guadeloupe Formation par la Région

Formation professionnelle hors Guadeloupe

La Région accompagne les guadeloupéens dont la formation souhaitée n'est pas proposée localement dans leur processus de formation au Canada et en France Métropolitaine. En 2016, 3 millions d'euros ont été alloués à l'Agence d'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM) pour la mise en œuvre de la politique régionale en matière de formation professionnelle en mobilité nationale et internationale.

▢ *Les perspectives pour 2017 :*

- *Dans le cadre de sa politique d'insertion, la Région lancera un programme spécifique de professionnalisation au profit de 100 jeunes issus d'un contrat d'avenir. Il s'agit d'une action palliative face au non-respect de l'obligation de formation au cours du contrat d'avenir. Cette expérimentation permettra à la Région de s'assurer du contenu pédagogique reçu par ces jeunes à l'issue de leur contrat aidé. Cette*

formation vise la montée en compétence pour une meilleure adaptation au milieu professionnel au sortir des contrats d'avenir.

- *Le rectorat, la Région et les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) amorceront les travaux afin de co-construire les politiques publiques et créer une synergie et une concertation plus présente autour des questions de l'éducation. A l'issue de leurs rencontres, un projet de contrat tripartite sera soumis à validation des commissions sectorielles (conseils d'administration des établissements et commissions).*

2.2.3 Valorisation du patrimoine culturel

95 000 entrées enregistrées au Mémorial Acte de janvier à octobre 2016

125 000 entrées entre octobre 2015 et octobre 2016

Intérêt archéologique de l'hippodrome de Saint-Jacques

Erigé sur les vestiges d'une ancienne habitation, l'hippodrome Saint-Jacques à l'Anse-Bertrand, ou plutôt le projet de redéploiement le concernant, a engendré la réalisation d'un diagnostic archéologique au 2^{ème} trimestre 2016 soulignant l'intérêt archéologique et patrimonial du site. 70% des marchés pour les travaux ont été attribués pour ce projet en 2016.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Des fouilles seront réalisées début 2017 en amont du lancement des travaux.*

Le carnaval : un événement culturel permettant le développement économique et touristique

Comme chaque année, la Région accompagne l'office du Carnaval de Guadeloupe. Créée à l'initiative de la Région afin de structurer le carnaval, il est devenu un véritable levier de développement économique et touristique. En 2016, la Région a financé l'investissement de l'association à hauteur de 170 000 euros et son financement à hauteur de 180 000 euros.

350 000 euros alloués en 2016 à l'Office du Carnaval de Guadeloupe

Festival de Marie-Galante - Terre de Blues 2016

La 17^è édition du festival Terre de Blues a eu lieu du 13 au 15 mai 2016 à Marie-Galante. Bénéficiant désormais d'une notoriété certaine, il s'agit d'un événement structurant pour l'économie de l'île. 350 000 euros ont été alloués par la Région à la Communauté de Communes de Marie-Galante pour l'organisation de ce festival.

Le développement économique par le cinéma

En 2016, la Région a maintenu son soutien à la production cinématographique en finançant 3 festivals pour un montant de 20 500 euros :

- CEMEA - Rencontre autour du festival Européen du film d'éducation en Guadeloupe ;
- Prix de Court - Festival itinérant du court métrage Antilles-Guyane ;
- Alliance Ciné - Festival International du film des Droits de l'Homme de Guadeloupe.

Une somme de 660 000 euros a également été allouée à la réalisation de films et séries, dont 400 000 euros pour la saison 6 de la série *Death in Paradise*. La Région apporte un soutien financier aux projets cinématographiques pour les phases d'écriture, de développement et/ou de production. Ces dispositifs d'aides mentionnent notamment des critères socioéconomiques, tels que l'embauche de techniciens ou de figurants locaux par exemple, qui visent à assurer des retombées économiques positives pour la Guadeloupe, en plus de la promotion touristique de l'archipel.

Stage de création artistique - Vers un cycle d'enseignement artistique d'orientation professionnelle

Dans le cadre de sa mission d'organisation de l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, La Région Guadeloupe a mis en place une action de formation à destination des jeunes guadeloupéens musiciens et danseurs déjà avancés dans leur parcours artistique (équivalent fin de cycle 2). Cette formation s'est déroulée à Basse Terre à la Toussaint du lundi 24 au samedi 29 octobre 2016. Afin de renforcer les liens entre enseignement spécialisé et monde professionnel, elle était élaborée en partenariat étroit avec l'Artchipel et mettait en synergie programmation et formation. Ainsi, trois artistes de grande renommée – Titi Robin, Mehdi Nassouli et Jean-Claude Bardu – ont été à la fois présents sur la scène de l'Artchipel et formateurs auprès des 14 stagiaires sélectionnés fin septembre et début octobre.

- ▢ *Les perspectives pour 2017 : Le dispositif 1% artistique sera intégré aux nouvelles constructions. Cette procédure induit l'obligation pour les maîtres d'œuvre de consacrer 1% du coût d'une construction publique, à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes vivants et à leur installation dans le dit bâtiment. Enjeu important du développement de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels, le 1% dont le montant doit être supérieur à 30 000 euros permettra à des artistes de tendances diverses de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, de collaborer avec des maîtres d'ouvrage, des architectes et de sensibiliser de nouveaux publics à l'art en présentant des œuvres en dehors des espaces publics.*

2.2.4 Valorisation du patrimoine culturel et sportif

Aides aux sportifs de haut niveau

En 2016, la Région a décerné 138 bourses à des sportifs de haut niveau. Tous figuraient sur la liste officielle du ministère des sports. Cette bourse n'est pas une obligation pour les collectivités et marque donc la volonté de la Région Guadeloupe de soutenir les sportifs guadeloupéens.

138 000 euros alloués à 138 sportifs de haut niveau en 2016

Soutien au « Triathlon Durable »

Certification créée par la Fédération Française de Triathlon, « Triathlon Durable » concerne la préservation environnementale, particulièrement la gestion des déchets, lors des événements de triathlon. La Région Guadeloupe a soutenu l'évènement GWADLOUPTRI

organisé par la ligue régionale de triathlon à Saint-François le 5 mars 2016. Lors de cette manifestation, les équipes de Guadeloupe, Martinique et de France Métropolitaine ont concouru autour des disciplines traditionnelles du triathlon que sont la natation, le vélo et la course à pied. Environ 200 compétiteurs ont participé à l'événement.

47 ligues et comités sportifs ont été soutenus par la Région en 2016 pour un montant de 1 208 000 euros

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : La Région Guadeloupe, en partenariat avec l'association Grand Pavois Organisation, organisera la première édition du Rallye des îles du soleil. Transatlantique de 5 semaines au départ prévu début novembre 2017 depuis Lanzarote à destination de Marie-Galante, elle permettra aux constructeurs et aux propriétaires de bateaux de tester leurs embarcations en situation. L'ensemble des équipages embarquera sur des voiliers, seules les énergies naturelles seront ainsi utilisées limitant l'empreinte environnementale de l'événement. Pour cette première édition devant regrouper près de 70 bateaux, la Région investira 150 000 euros. Cet événement a vocation à devenir biennal.*

2.2.5 Lutte contre toute forme d'exclusion

Schéma Directeur des Usages Numériques (SDUN)

A travers la mise en place d'un Schéma Directeur des Usages et services Numériques, la Région porte une réflexion quant à l'adaptation des usages du numérique aux problématiques et caractéristiques du territoire guadeloupéen. Le Schéma des Usages et Services Numériques a été validé lors de la Commission TIC et Audiovisuel le 9 novembre 2016 et en plénière en décembre 2016. Les 19 actions de ce programme se déclinent dans le cadre de 8 orientations stratégiques :

1. Une population formée toute la vie aux usages et pratiques numériques ;
2. Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile ;
3. Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique ;
4. Une administration modernisée et performante ;
5. Des entreprises plus connectées pour une compétitivité renforcée ;
6. Une structure numérique structurée et compétitive ;
7. Une gestion des flux de mobilité optimisée par des services numériques innovants ;
8. L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : La Région Guadeloupe mettra en œuvre le Schéma Directeur des Usages Numériques.*

Déploiement du Très Haut Débit (THD)

Si 97% des foyers guadeloupéens bénéficient de l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), les débits restent bas. L'amélioration de la desserte passe non seulement par la résorption des zones blanches mais également par une augmentation de la qualité de débit. Les premières tranches de travaux relatifs à la montée en débit de dix sous répartiteurs ont avancées. 60% des travaux ont ainsi été livrés en 2016.

- ⊞ *Les perspectives pour 2025 : La Région vise à poursuivre les travaux d'infrastructure afin de garantir d'ici moins de 10 ans l'accès à l'internet haut débit à des tarifs raisonnables à l'ensemble de la population guadeloupéenne*

Développement de l'accessibilité aérienne inter-îles

Les procédures concernant le transfert de compétences et la validation de l'obligation de service public pour le rétablissement des lignes aériennes entre les îles de l'archipel ayant été actées en 2015, le marché relatif à la recherche du candidat à l'exploitation des obligations de services a été lancé en 2016.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Une fois un ou plusieurs candidats retenus, la mise en service des lignes aériennes inter-îles pourra alors être effective.*

2.3 Politique territoriale de cohésion sociale et de solidarité

La Guadeloupe est un territoire où les valeurs d'entraide et de solidarité persistent de manière informelle et formelle, comme en atteste le tissu associatif dense notamment dans le domaine du soutien aux populations. Cependant, le contexte économique actuel rend plus difficile l'épanouissement personnel des individus. Une économie durable est à mettre en œuvre.

La Collectivité régionale a fait de l'économie sociale et solidaire l'une de ses priorités afin notamment de pallier les problématiques de chômage et d'exclusion sociale.

2.3.1 Accès à l'emploi : une priorité régionale

Trois Schémas de développement territorial

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, élaborent 3 schémas au service de leur développement territorial :

- Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP),
- Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

L'objectif principal de ces documents stratégiques est de favoriser la création d'emplois à partir d'une valorisation raisonnée et efficiente des ressources naturelles, culturelles et économiques de la Guadeloupe. Ces trois schémas fonctionnent de manière transversale et interdépendante.

La Région Guadeloupe a présenté ces schémas à validation de l'Etat fin décembre 2016. Leur élaboration s'est faite en concertation avec les guadeloupéens. En effet, bien que la loi prévoit une consultation auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de l'Etat, la Région Guadeloupe a également mis en œuvre une démarche participative globale en associant l'ensemble de la population et des acteurs économiques du territoire. Ainsi, les guadeloupéens avaient jusqu'au 30 novembre pour apporter leur contribution à l'élaboration des trois schémas via le site internet de la Région et les réseaux sociaux. La concertation a également eu lieu à travers 7 ateliers organisés dans les EPCI en fonction des problématiques de chacun, ceux-ci portaient sur : la formation, l'attractivité du territoire et le marketing territorial, l'enseignement supérieur et la recherche innovation, l'agriculture, l'agro transformation et l'activité marine, le tourisme, l'économie et l'économie sociale et solidaire.

Feuille de route de l'ensemble des actions de développement de la Région, ces documents englobent des plans et schémas existants. L'intégration du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) au SRDEII permettra notamment de conforter la

stratégie régionale de conception d'un tourisme durable et intégré (maîtrise des espaces, milieux et biodiversité).

🏠 **Les perspectives pour 2017 : Les trois schémas seront lancés et mis en œuvre**

2.3.2 Développement économique durable du territoire

Dans le cadre de sa compétence liée au développement économique, la Région Guadeloupe encourage la création d'entreprises et accompagne les porteurs de projets dans leur démarche via un soutien technique et financier dans l'ensemble des domaines d'activités.

Financement des entreprises locales de Guadeloupe

La Région Guadeloupe soutient financièrement la création d'entreprises et l'entrepreneuriat via :

- Ses programmes d'Investissement des entreprises, à savoir l'Aide Régionale au Démarrage d'Activité (ARDA) et l'Aide Régionale à l'Investissement et à la Création d'Emploi (ARICE). Ces dispositifs financent respectivement jusqu'à 50% et 40% des projets locaux, pour des plafonds maximaux de 10 000 et 32 000 euros et des demandes d'investissements inférieurs à 80 000 euros. Au total en 2016, la Région a financé 142 entreprises à travers les deux dispositifs ARDA et ARICE pour un montant total de 2 575 086 euros.

142 entreprises subventionnées en 2016 pour un budget total de 2,6 millions d'euros

- Les Fonds Européens d'Aide Directe aux Entreprises qui concernent les projets régionaux répondent aux priorités du Programme Opérationnel 2014-2020 et de la S3 (Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Région) que sont la croissance durable, inclusive et intelligente. Les projets éligibles doivent nécessiter un investissement de plus de 80 000 euros.

Concours régional de l'entrepreneuriat

La Région Guadeloupe réalise depuis 2008 le Concours régional de la création d'entreprise qui permet de mettre en lumière les chefs d'entreprises et d'encourager l'entrepreneuriat selon les catégories artisanat, commerce, service et industrie. En 2016, plusieurs rencontres favorisant le partage d'expérience entre les 18 porteurs de projets lauréats de l'édition 2015 ont été organisées. Il a également été acté en 2016 que le concours deviendrait un événement biennal.

Accompagnement des porteurs de projets innovants en matière d'agro-transformation

Par le biais de son agence régionale de développement économique, Guadeloupe Expansion, la Région assure un accompagnement méthodologique et financier des porteurs de projets innovants sur le territoire en matière d'agro-transformation. Cet accompagnement permet, d'une part de vérifier la faisabilité technique des projets, et d'autre part aux entrepreneurs d'amorcer leur projet avec un financement jusqu'à 80% de l'investissement global pour un coût maximal de 60 000 euros par projet. La deuxième édition du dispositif lancé en 2010 a été clôturée en mars 2016 par l'organisation d'un séminaire au World Trade Center de Jarry. Il s'agissait alors de dresser le bilan du dispositif et de faire un focus sur

certains des 12 projets lauréats de l'édition 2015. Un projet porte notamment sur le dictame et sur la possibilité de créer un produit destiné aux nouveaux nés intolérants au gluten, un autre projet induit l'utilisation de la banane dans le cadre de la parapharmacie.

Aide aux porteurs de projets en matière d'eau et d'assainissement

Dans le cadre de sa politique régionale, la Région a financé deux projets sur la thématique eau et assainissement en 2016 :

- Fourniture et pose d'un supprimeur dans la section de Coma aux Abymes pour un montant de subvention de 105 000 euros ;
- Construction du système de traitement des eaux usées par filtres végétaux de la nouvelle école des mangles de Petit-Canal pour un montant de 79 866 euros.

Accompagnement de projets innovants – Guadeloupe Expansion

En dehors du tout type de dispositif, Guadeloupe Expansion accompagne les porteurs de projets innovants dans le domaine de l'agroalimentaire de manière individuelle et personnalisée. Ainsi en 2016, la structure a pu accompagner une dizaine d'entrepreneurs dans le cadre de leur création d'entreprise.

Réseau des accompagnants du développement économique

Depuis 2014, Guadeloupe Expansion est chargé de développer le réseau des accompagnants du développement économique afin de mieux coordonner l'offre de service pour les entreprises afin de faciliter leur création d'entreprise. Ce réseau est constitué d'une vingtaine d'acteurs économiques comprenant les organismes consulaires, les communautés de communes et d'agglomération, les ordres (experts comptable et avocats), les plateformes et boutiques de gestion, les services d'Etat, du département et de la Région. Le 16 novembre 2016 a été lancé le portail de l'entrepreneuriat - www.entreprendre-en-guadeloupe.fr. Il vise à permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'un certain nombre d'informations sur la création d'entreprise (démarches, organismes d'accompagnement, etc.) mais également de définir leur parcours de création.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Trois chantiers seront lancés en 2017 par Guadeloupe Expansion concernant le financement des entreprises, la reprise et transmission d'entreprise et l'attractivité du territoire.*

Grand Marché d'Intérêt Régional

Afin de regrouper l'ensemble de la production agricole guadeloupéenne en un même lieu et d'assurer la traçabilité des produits et du suivi des règles d'hygiène, la Région prévoit de créer un Marché d'Intérêt Régional (MIR). Celui-ci, situé aux abords du lycée agricole et de la Chambre d'Agriculture à Baie-Mahault, participera à la création d'un pôle agricole en Guadeloupe. En 2016, la Région a débuté la réflexion concernant la délimitation du foncier avec le proviseur du lycée agricole.

- ⊞ *Les perspectives pour 2017 : Le programme fonctionnel et technique du projet sera élaboré et le concours de maîtrise d'œuvre certainement publié.*

1 109 000 euros financés par la Région pour les frais d'investissement de l'Université

2.4 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

L'Outremer regroupe à lui seul 80% de la biodiversité française. Avec ses 60 000 hectares d'espaces naturels, sa biodiversité d'exception, la question de la préservation de la biodiversité et de sa valorisation est prépondérante en Guadeloupe. Il s'agit de plus d'un capital indispensable d'un point de vue économique, social et culturel. La Région Guadeloupe s'est engagée en faveur de la protection de la biodiversité à travers les 4 enjeux de son Schéma d'Aménagement Régional (SAR) :

- des modes de développement davantage respectueux de l'environnement ;
- des mesures de compensation à la biodiversité en cas d'atteinte sur un site ;
- la connaissance et la reconnaissance de la biodiversité ;
- la transcription des protections dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

L'action de la Collectivité régionale s'inscrit également dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020.

2.4.1 Représentation nationale de la Guadeloupe

Création de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB)

Lors de son discours prononcé le 29 octobre 2014 à Pointe-à-Pitre annonçant la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) Ségolène ROYAL a précisé que l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) se doterait de délégations ultramarines. Depuis 2015, la Région Guadeloupe s'est investie dans la définition du périmètre de la délégation Guadeloupe en vue de la création de son l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB). En 2014, un atelier national visant à recueillir les attentes des élus d'Outremer, des parlementaires métropolitains et des présidents des établissements publics appelés à faire partie de l'AFB ou à collaborer avec elle, quant aux missions, moyens, implantations géographiques et modes de gouvernance des futures délégations a notamment eu lieu. Suite à cet atelier, une réunion de concertation des acteurs s'est tenue en Guadeloupe en avril 2015. Il s'agissait lors de cette rencontre de préciser les attentes locales et de discuter du périmètre. Un Comité de Pilotage s'est formé afin de travailler sur les missions qui seront confiées à la délégation locale de Guadeloupe, le coût attendu d'accomplissement des missions, les moyens nécessaires au fonctionnement de la délégation, les relations entre le futur établissement et les acteurs de la biodiversité existants, la forme juridique la plus adaptée et enfin la composition de l'organe de gouvernance. Les groupes de travail organisés par la région Guadeloupe, l'Etat et le Parc National de la Guadeloupe fin 2015 ont permis d'alimenter la réflexion tout au long de l'année 2016.

- ⊞ **Les perspectives pour 2017 : Pour poursuivre son action en faveur de la préservation de la biodiversité, la Région Guadeloupe réalisera en 2017 son Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) qui permettra de dégager les grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité. Les conditions de mise en œuvre de l'ARB seront également clarifiées.**

2.4.2 Préservation de la ressource en eau

La protection de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et notamment de l'eau sont un enjeu majeur pour la planète et en particulier pour un territoire insulaire comme la Guadeloupe. La conservation des écosystèmes est essentielle et oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix politiques et économiques forts. La Région Guadeloupe veille à protéger la biodiversité exceptionnelle de son territoire, en multipliant les initiatives pour répondre aux enjeux environnementaux qui la mettent en danger. La collectivité régionale entend faire de la Guadeloupe un territoire innovant, acteur modèle en ce qui concerne la préservation de la biodiversité. Ainsi, de manière directe ou indirecte, l'ensemble des projets soutenus par la Région favorise l'expansion de la biodiversité du territoire.

Entretien des cours d'eau

Dans le cadre du programme d'entretien des cours d'eau 2011-2016, 900 896 euros ont été investis par la Région pour les travaux de 14 chantiers dans huit communes de l'archipel. Ces chantiers consistaient en l'entretien, le curage et/ou en l'assainissement des cours d'eau.

Programme d'entretien et de restauration des cours d'eau de Guadeloupe

Le programme 2011-2016 arrivant à échéance, la Région a élaboré un nouveau programme concernant les cours d'eau pour la période 2016-2021. Celui-ci a été réalisé en fonction des besoins recensés auprès des communes et est constitué de deux volets :

- Entretien des cours d'eau (curage),
- Travaux sur les cours d'eau (protection des berges).

La rédaction de ce programme a nécessité la réalisation d'une étude d'incidence sur la biodiversité, la qualité de l'eau, etc. Elle a également permis de recensé l'ensemble des espèces faunistiques et floristiques présent dans les cours d'eau concernés.

Par ailleurs, la Région soutient depuis 2014 le Parc Naturel de Guadeloupe dans la mise en œuvre d'une expérimentation de confortement des berges de rivières par des techniques de génie végétal. Elle a accordé au Parc une subvention de 30 000 euros pour la promotion et le développement du génie végétal sur les rivières de Guadeloupe avec notamment l'action 1 qui porte sur la typologie des ripisylves des rivières de Guadeloupe. Il s'agit de prévenir les glissements de terrain et de lutter contre les inondations tout en assurant le bon fonctionnement des rivières. Cela consiste à utiliser des espèces végétales en remplacement des méthodes traditionnelles que sont la pose de gabion et l'enrochement en pierre.

🏠 **Les perspectives pour 2017 : Le programme 2016-2021 sera proposé à enquête publique pendant un mois début 2017 avant de pouvoir bénéficier d'un arrêté préfectoral.**

Dispositif d'aide régionale au Système de Récupération d'Eau de Pluie (SREP)

Chaque année, la Région alloue une partie de son budget à l'aide à la récupération d'eau de pluie. La subvention se calcule en fonction des déclarations d'impôts des individus. Dans le cadre de la convention 2015-2016, 208 citernes de récupération d'eau de pluie ont été

posées dans 29 communes de l'archipel. Ces aides représentent un investissement de 472 380 euros.

208 citernes posées en 2016

2.4.3 Recherche en biodiversité

Programme Cadre NETBIOME

Dans le cadre du projet européen CSA NETBIOME, du FP7, la Région Guadeloupe a contribué à l'élaboration du recueil de recommandations politiques et de priorités de recherche pour l'outre-mer européen. Au sein de ce document, la Région Guadeloupe a piloté l'élaboration et rédigé les éléments relatifs au thème « Biodiversité et Aménagement du territoire ». Le document final a été présenté lors de la conférence finale du projet Netbiome CSA au Parlement européen à Bruxelles en avril 2016.

Participation au comité d'orientation stratégique de la fondation recherche sur la biodiversité (FRB)

La Fondation de Recherche sur la Biodiversité (FRB) représente l'Outre-mer dans les collèges et collectivités territoriales. La Région est membre du Comité d'Orientation Stratégique (COS) de la FRB. Elle siège dans le collège des collectivités territoriales et porte la voix des territoires ultra-marins. En sa qualité de membre du COS, elle a participé aux travaux de 2016 via les groupes de travail intitulés :

- Espaces naturels protégés et recherche ;
- Ressources génétiques.

Projet européen Biodiversa3 Era-Net Cofund

La Région Guadeloupe est partenaire du projet européen Biodiversa3, Era-Net Cofund, émergeant à Horizon 2020. Ce dernier fédère les agences de financement de la recherche et les autorités locales de près de 30 partenaires européens continentaux et ultra-marins. Il vise à mieux coordonner les politiques de recherche sur le thème de la biodiversité et des services écosystémiques. Coordinateur du groupe de tâches propres aux territoires ultra-marins, la Région Guadeloupe a participé aux travaux du comité exécutif. Elle a contribué également à la rédaction de la feuille de route stratégique de recherche et d'innovation de Biodiversa3.

📌 *Les perspectives pour 2017 : L'adoption de la feuille de route stratégique concernant le projet BiodivERsA3 se fera en Assemblée Générale en 2017.*

2.4.4 Protection de la biodiversité

Protection et valorisation de la biodiversité, de l'environnement et du patrimoine culturel

La Région est actrice de la protection de la biodiversité et de la valorisation de l'environnement et du patrimoine culturel. Dans le cadre des programmes européens, elle assure la gestion de 3,5 millions d'euros entièrement consacrés au financement de projets visant le maintien et la restauration des continuités écologiques terrestre et marine et l'atténuation des principales causes de dégradation de la biodiversité spécifique en

Guadeloupe. Les cibles sont principalement les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises ou encore les associations œuvrant dans la biodiversité. Par ailleurs, elle assure également la gestion de 11 millions d'euros dédiés aux financements de projets de mise en valeur des sites naturels et du patrimoine culturel de la Guadeloupe, notamment pour développer l'activité touristique sur le territoire.

Participation à la protection des tortues marines

Les tortues marines, espèces emblématiques de la biodiversité de la Guadeloupe, sont protégées par arrêté ministériel depuis 1991. L'année 2016 marque donc le 25^{ème} anniversaire de cette protection pilotée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) depuis 2009 à travers le Plan de Restauration des Tortues Marines de Guadeloupe (PRTMG).

A l'occasion de cet anniversaire, l'ONCFS, en partenariat avec la Région Guadeloupe et la DEAL, a souhaité mettre en valeur ce patrimoine naturel en promouvant la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication auprès des scolaires et du grand public. Les principales actions menées en octobre, novembre et décembre 2016 sont la réalisation de stands d'informations, d'expositions temporaires de sensibilisation et l'organisation de conférences débats dites « Kozé Toti ».

La participation de la Région Guadeloupe à la mise en œuvre des actions de sensibilisation s'élève à 20 000 euros

Développement de l'Apiculture

Créée en 1983, l'association APIGUA est en charge de l'encadrement de la filière apicole en Guadeloupe. En 2016, elle compte 110 membres pour un total de 6 000 ruches et environ 350 ruchers. Hormis l'encadrement administratif et financier d'une filière en plein essor, elle conseille sur la protection de l'environnement, par la préservation des pollinisateurs et des zones boisées de Guadeloupe. Il s'agit par-là de développer la production de miel dans l'archipel mais également d'y favoriser le développement de la biodiversité.

En 2016, la Région Guadeloupe a financé à hauteur de 22 000 euros une station d'expérimentation et de sélection des reines d'abeilles à La Rose à Goyave. Visant à augmenter le cheptel d'abeilles et à développer la filière. Le projet s'articule ainsi :

- Installation de ruchers pilotes et d'expérimentation ;
- Sélection de reines de qualité ;
- Suivi technique et sanitaire.

📦 **Les perspectives pour 2017 : L'APIGUA souhaite développer la filière apicole de manière à caractériser le miel de Guadeloupe.**

Aménagements des sites d'accueil et de découverte du Parc National de Guadeloupe

Afin d'améliorer la découverte des sites du Parc National de la Guadeloupe (PNG), la Région Guadeloupe accompagne chaque année le Parc dans son programme de travaux sur les sites et sentiers et l'aménagement de ses sites d'accueil. En juillet 2016, la Région a ainsi accordé au PNG une subvention de 40 000 euros pour son programme de travaux. Cette somme a notamment permis de reprendre les zones endommagées du sentier de la maison

de la forêt, réaliser des platelages sur la trace des ruisseaux, d'améliorer la gestion des déchets et la sécurité des aires de pique-nique, etc.

Ce programme de travaux permet d'améliorer le confort des randonneurs, leur sécurité et de contribuer dans le même temps à la préservation des espaces protégés, en canalisant les flux. La Région Guadeloupe a également accordé au PNG une subvention de 20 000 euros pour la mise en œuvre de son programme d'animations 2016 « Nature et Culture en découverte » en partenariat avec les collectivités locales autour des thèmes du patrimoine naturel et culturel du territoire. Les actions menées visaient à sensibiliser le tout public à l'importance du milieu naturel tout au long de l'année avec des temps forts durant les grandes vacances scolaires (juillet-août) et ont pris la forme d'expositions, de jeux, de randonnées ou encore d'ateliers animés.

2.4.5 Méthodes agronomiques et systèmes de production durable

Agriculture biologique

Depuis quelques années, la Région Guadeloupe soutient les agriculteurs – maraîchers et éleveurs - en transition de l'agriculture conventionnelle à biologique. Le territoire guadeloupéen compte aujourd'hui 37 exploitations certifiées Agriculture Biologique, un nombre en croissance de 30% depuis 2015 (Source : GDA Eco Bio Guadeloupe).

▢ Les perspectives pour 2017 :

- *Dans le cadre de son Programme Stratégique Environnemental (PSE), la Commune de Morne à l'Eau souhaite accompagner le développement de la Plaine humide de Gripon en y installant un certain nombre d'agriculteurs biologiques. Le PSE étant issu du dispositif de Stratégie de Développement Local de 2007-2013 (mesure 341) cofinancée par la Région Guadeloupe, celle-ci tiendra un rôle dans la conversion et/ou l'installation des agriculteurs biologiques.*
- *Accompagner les agriculteurs certifiés dans le maintien de leur exploitation et intégrer de nouveaux professionnels au dispositif.*

2.4.6 Protection des espaces naturels du territoire

Mise en œuvre du plan d'actions de la réserve biologique dirigée Nord Grande Terre programmées

La Réserve Biologique Dirigée (RBD) du Nord Grande-Terre accueille les dernières forêts sèches de la Guadeloupe. D'une superficie de 729 hectares, elle s'étend sur les communes d'Anse-Bertrand, de Port-Louis et de Petit-Canal. Cette première réserve biologique de Guadeloupe est gérée par l'office national des forêts. La Région a participé à hauteur de 15 000 euros à la mise en œuvre du programme d'actions 2016 construit en 4 volets :

- Mise en œuvre de la gestion de la RBD,
- Suivi du foncier et des équipements,
- Gestion, conservation des habitats et des espèces,
- Etudes et suivis.

La gestion des algues sargasses

Depuis 2011, la Guadeloupe et l'ensemble de l'arc antillais subissent l'arrivée des algues sargasses. Observées généralement au large, elles s'accumulent depuis quelques années massivement sur les plages et flottent en surface à proximité immédiate du littoral. Echouées sur le sable, elles se décomposent et génèrent de l'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz malodorant et dangereux pour la santé. Des échouages massifs pourraient avoir des conséquences importantes avec des risques d'ordre sanitaires et biologiques (impacts sur la faune et la flore). Suite à l'appel à projet lancé par la Région Guadeloupe, en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Etat, les collectivités et l'ADEME en 2015, 2 projets ont été subventionnés par la Région :

- Une étude de définition des conditions d'acceptation et d'intégration des algues sargasses dans les formulations de composts normés sur la plateforme de Gardel - SITA VERDE – à hauteur de 27 245 euros ;
- Des études et essais préalables à la collecte en mer préventive par concentration des algues sargasses le long d'une barrière physique - SECHE ECO SERVICES – à hauteur de 70 372 euros.

Les invasions d'algues n'ayant pas eu lieu dans l'arc antillais en 2016, il n'a pas été nécessaire de développer les actions habituelles telles les opérations de nettoyage du littoral

2.4.7 Gestion et réduction des déchets et lutte contre la pollution des milieux

Adhésion à l'association AMORCE

L'Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) a pour objectif d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie. La Région Guadeloupe a adhéré à AMORCE en 2016 pour un montant de 856,50 euros afin de bénéficier des services et outils en lien avec les problématiques des régions et de leurs partenaires mais également d'une meilleure visibilité à l'échelle nationale et européenne.

Ligne de traitement des DEEE

La Région Guadeloupe a accordé une subvention de 155 915 euros à la société Antilles Environnement Recyclage (AER) pour la mise en place d'une ligne régionale de traitement des DEEE ménagers : GEM Froid, CLIM, GEM Hors Froid et Petits Appareils en Mélange (PAM), et professionnels : vitrines réfrigérantes, distributeurs, matériel de cuisson, pressing. Depuis le juin 2016, l'entreprise traite les déchets de Guadeloupe mais également de Martinique et de Guyane. Seule unité de traitement des Antilles-Guyane pour les DEEE agréée par les éco-organismes ECLOGIC et ECO-SYSTEMES, elle est également certifiée ISO 14001 et ISO 9001.

Le projet comporte plusieurs volets avec l'extension au sol de la plateforme de 10 000 m² qui accueillera les déchets, la création d'un bâtiment supplémentaire de 1 000 m² de traitement DEEE (accueil ligne de traitement), la mise en place d'une ligne de broyage spécifique au PAM et GEM HF et d'un système intégré de traitement des gaz et mousses polyuréthane, l'aménagement pour le stockage et la gestion des intrants et des sous-produits issus de la

dépollution/démantèlement et pour la protection des flux polluants ou matières valorisables et la récupération des plastiques sur la ligne de traitement optique. L'entreprise basée au Lamentin, a une capacité de traitement de 12 000 tonnes de DEEE. En plus de réduire les pressions sur l'environnement, ce nouveau procédé a permis la création d'une 15^{aine} d'emplois supplémentaires (automaticien spécialisé, mécanicien, opérateur de tri, ...).

Cette nouvelle usine a été inaugurée en octobre 2016 en présence de la ministre des outre-mers, Madame Ericka BAREIGTS.

Trois Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT)

La Région Guadeloupe a également cofinancé trois Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) avec l'ADEME pour permettre le recrutement de chargés de mission par les collectivités pour une durée de trois ans. Ces contrats visent à optimiser la gestion des déchets dans les intercommunalités. En 2016, ces contrats ont concerné :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe (CCI-IG) dont la mise en œuvre s'est notamment concrétisée en 2016 à travers le lancement de la mission économie circulaire, le lancement de la mise à jour du guide des déchets de la CCI IG, les diagnostics économie circulaire des entreprises et l'organisation d'un groupe de travail visant à mutualiser la gestion des déchets sur une zone d'activité ;
- La Communauté d'Agglomérations du Nord Grande-Terre (CANGT) qui a ainsi pu développer les actions suivantes en 2016 : étude d'optimisation et d'amélioration du service et des circuits de collecte des déchets, campagne de communication et collecte sélective des emballages via la Bovimobile, voyage d'études visant à former et sensibiliser les agents et les élus de la CANGT sur la gestion moderne des déchets ;
- La Communauté de Commune de Marie-Galante (CCCMG) dont le COT a permis de suivre la mise en œuvre d'une collecte des déchets d'activités de pêche sur les ports en partenariat avec le Conseil Départemental ainsi que de préparer une charte pour faire de Terre de Blues un éco-festival dès 2017.

Elaboration du futur Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PPGDD)

Le gisement mobilisable de déchets dangereux Guadeloupéens est estimé à environ 32 000 tonnes, dont 94 % sont dits déchets « diffus ». Ces derniers sont les déchets produits en petites quantités par un grand nombre de particuliers, d'administrations et de professionnels, de manière éparse sur le territoire. Leur valorisation ou traitement en collecte sélective est difficile. Néanmoins, 16 400 tonnes de déchets dangereux guadeloupéens, sont pris en charge, regroupés et envoyés vers des filières de traitement conformes. Hors Véhicules Hors d'Usage (VHU), ce taux est de 43 %.

51% des déchets dangereux de Guadeloupe sont éliminés via des filières de traitement conformes

Le PPGDD est le document de référence qui dresse l'état des lieux de la gestion des déchets dangereux en Guadeloupe, l'inventaire prospectif de 6 et 12 ans des quantités de déchets qui devront être traitées selon leur origine, leur nature et leur composition et les orientations et mesures stratégiques à suivre pour assurer la gestion efficace de ces déchets. Document opposable, l'ensemble des projets émergents sur le territoire doivent donc être compatibles avec les orientations du plan. La compatibilité avec le PPGDD constitue d'ailleurs un critère de sélection pour les projets qui sollicitent les fonds FEDER. En

2016, sous réserve de quelques ajustements, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan (COFIL) a donné un avis favorable au projet proposé.

Les principaux objectifs du PPGDD sont les suivants :

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- Valoriser les déchets par le réemploi, le recyclage, ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- Assurer l'information du public, sur les effets pour l'environnement et la santé publique, des opérations de production et d'élimination des déchets, ainsi que sur les mesures destinées à en compenser les effets préjudiciables.

La rédaction du plan a été achevée en 2016 et sera mis en consultation publique en 2017 pour une adoption définitive prévue en juin 2017.

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est un outil de planification à court, moyen et long terme, à l'échelle d'un département. L'objet du Plan est de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par le Plan, conformément à la réglementation.

L'élaboration du plan 2016-2028 a débuté en 2014, sa consultation administrative et publique a eu lieu d'octobre 2015 à mai 2016. Les objectifs du plan ont été fixés depuis l'état des lieux basé sur les données de 2013. Les grandes orientations du PPGDND sont les suivantes :

- Développer le réseau des déchèteries à 29 à l'horizon 2028 (aujourd'hui au nombre de 9) ;
- Faire bénéficier l'intégralité du territoire d'un dispositif de collecte des emballages ménagers recyclables et optimiser le dispositif. En 2013, 10kg de déchets recyclables étaient collectés par habitant ;
- Diminuer la part de déchets enfouis, de 75% en 2013, à moins de 30% en 2028, notamment en réalisant la plateforme multifilière de traitement des déchets à l'horizon 2022.

Le projet de plan a été arrêté en juin 2016 avant d'être présenté à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en octobre. Suite à un avis favorable, une enquête publique a été menée du 3 novembre au 5 décembre 2016.

🏠 ***Les perspectives pour 2017 : Suivant la réglementation, la Région prévoit d'élaborer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Celui-ci permettra de réviser les objectifs et les orientations de la gestion des déchets BTP d'établir un plan d'actions en matière d'économie circulaire et de fusionner le PPGDD, le PPGDND et le plan de gestion des déchets du BTP.***

Observatoire des déchets de Guadeloupe

La Région Guadeloupe, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME), la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et le Conseil Départemental, a créé en 2013 l'Observatoire des Déchets de la Guadeloupe. Véritable instrument de suivi et d'évaluation des actions menées localement dans le domaine des déchets, l'Observatoire a publié en octobre les Chiffres-clés des déchets en Guadeloupe de 2016, basé sur les données recensées en 2015. Depuis 2016, l'Observatoire se décline en 2 livrets : les Chiffres-clés des déchets en Guadeloupe et Economie et emploi.

Plan Ecophyto 2018

Ce programme national élaboré en 2009 vise à développer des techniques alternatives de désherbage et de lutte contre les nuisibles et à réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le secteur de l'agriculture à l'horizon 2018. Le plan s'appuie sur trois outils :

- Le certificat individuel professionnel CERTIPHYTO doit être détenu par toute personne qui, au cours de son activité professionnelle, utilise, vend, distribue à titre gratuit ou conseille à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. 762 certificats CERTIPHYTO édités en 2016 (jusqu'au 30 novembre) ;

762 certificats édités en 2016

- Le réseau de fermes pilote pour mutualiser les bonnes pratiques et les expérimentations en champs ;
- Les bulletins de santé du végétal qui alertent les producteurs sur l'arrivée des parasites : 47 bulletins sont parus en 2016 concernant l'arboriculture, la banane, la canne, les cultures vivrières et horticoles, ce, grâce aux réseaux socio professionnels soutenus financièrement par la Région, tels que « Les Producteurs de la Guadeloupe » (SICA LPG) ou encore la chambre d'agriculture.

Plan Banane Durable 2

Elaboré en 2008, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux professionnels de la banane (bananiers) sur les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique. Il vise non seulement la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans ce secteur mais présente également un volet amélioration des conditions de travail (santé et pénibilité au travail). Les perspectives pour le plan banane durable 2 - 2014-2025 - en matière environnementale visent principalement la poursuite des efforts du plan 2008-2013 avec pour exemple d'actions menées depuis l'an dernier :

- Raisonnement fertilisation – solutions alternatives aux engrais minéraux – utilisation de matière organique locale ;
- Matériaux d'emballage recyclables / biodégradables /réutilisables (gainés bleus biodégradables ;
- Développer la lutte intégrée ;
- Privilégier les fournisseurs / éliminateurs locaux – développer des entreprises locales ;
- Développer une filière énergie sur les jachères.

En 2016, a eu lieu l'identification de 2 hectares de terrain à Moulin-à-Eau, Capesterre-Belle-Eau pour la construction d'un hangar collectif pour les bananiers Il s'agit d'une mutualisation des équipements permettant un meilleur encadrement de la production par les instances de contrôle et la possibilité d'assurer une meilleure qualité de produit. Ce foncier, mis à disposition par la Région a été validé en octobre 2016.

△ **Les perspectives pour 2017 :**

- **Construction d'un hangar collectif destiné aux bananiers sur le FEADER.**
- **Suite aux recherches des dernières années, les tests auprès des consommateurs pour la commercialisation de la nouvelle variété de banane 925 plus résistante à la sercospoliose devraient être lancés. La Région intervient sur le plan des investissements et de l'aide à l'encadrement notamment dans le cadre du projet Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA). Le projet RITA vise à accompagner le développement local des productions de diversification animale et végétale dans les Départements d'Outre-Mer (DOM). Il regroupe l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Formation-Développement des DOM (CIRAD, INRA, IT2 (Institut Technique Tropical), IKARE (Institut KARibéen et amazonien de l'Élevage), etc.) et a pour objet de co-construire et de réaliser des actions de recherche et développement, d'expérimentation, de démonstration et de transfert en réponse aux besoins exprimés localement par les professionnels de l'agriculture. Ce projet est financé par le FEADER et le CIOM (ETAT).**

Réduction de 35 % des quantités de matière active par hectare dans le secteur bananier, passant en moyenne 9 à 7,5 kg/ha de 2008 à 2014

Lutte contre le *Citrus Greening*

Maladie menaçante pour la production d'agrumes, le *citrus greening* (ou *Huanglongbing*) sévit sur les agrumes de Guadeloupe depuis 2012. Connue depuis plusieurs décennies la maladie du « *citrus greening* » perturbe le développement et la productivité des arbres, particulièrement toutes les plantes de la famille des rutacées dont les agrumes et provoque à terme la mortalité des arbres.

Dans ce contexte, les acteurs de la filière agrume, l'ASSOFWI, l'Institut Technique Tropical (IT2), la FREDON Guadeloupe, la chambre d'agriculture, les services de l'Etat, organisés dans le cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), se sont mobilisés afin d'élaborer un plan d'action global pour une action collective.

Le Programme d'actions de lutte contre la maladie du *citrus greening* a pour objectif d'assainir au plus vite les exploitations mais aussi les jardins familiaux afin de relancer la production locale d'agrumes. En 2016, la Région a ainsi accordé une aide de 268 626 euros en faveur des 53 producteurs pour la réalisation des opérations d'assainissement (arrachage, brûlage).

2.5 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Territoire particulièrement vulnérable du fait de son caractère insulaire, la Guadeloupe n'échappe pas aux bouleversements climatiques. Les collectivités locales sont confrontées à l'évolution du trait de côte, notamment en lien avec l'élévation du niveau de la mer qui grignote le littoral. Elles doivent également s'adapter à l'augmentation des températures moyennes provoquant des périodes de sécheresse plus longues et plus fréquentes, et à une recrudescence des épisodes de très fortes précipitations. Avec la loi d'orientation pour l'Outre-mer n°2000-1207 du 13 décembre 2000 dite LOOM, une forte compétence en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique a été transmise à la Région Guadeloupe. Elle est ainsi chargée de fixer les objectifs spécifiques au territoire en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Elle doit également définir les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Une tâche qu'elle a assurée en élaborant son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

2.5.1 Actions de transition énergétique

Le PCAET de la Région Guadeloupe

La loi portant Engagement national pour l'Environnement (ENE), dite Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, imposait à toutes les collectivités territoriales et locales de plus de 50 000 habitants la réalisation et l'adoption de leur Plan Climat Energie Territorial (PCET). Celui de la Région Guadeloupe a été réalisé en 2015. En 2016, le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial a redéfini le champ, le contenu et le mode d'élaboration des désormais Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Il détermine qu'il revient aujourd'hui uniquement aux intercommunalités à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants d'élaborer leur PCAET. Toutefois, en tant que première collectivité de Guadeloupe déjà engagée dans l'élaboration de sa stratégie énergétique et climatique, la Région Guadeloupe a décidé de finaliser son projet PCAET et de l'actualiser avec les données les plus récentes disponibles.

Le PCAET a permis d'établir le Bilan Carbone® du territoire et d'identifier les postes d'émissions les plus importants ainsi que les actions de réduction à mettre en œuvre. Selon les données les plus récentes de 2015, les émissions totales du territoire sont de 5 597 733 téqCO₂, soit 13,990 téqCO₂ par habitant avec :

- Premier poste : Transport avec 25% des émissions ;
- Deuxième poste : Industries de l'énergie Transports avec 24% des émissions
- Troisième poste : Résidentiel avec 15% des émissions
- Quatrième poste : Tertiaire avec 11% des émissions

Pour réaliser un véritable PCAET, un volet Qualité de l'air et Adaptation au changement climatique a été intégré au diagnostic.

🏠 **Les perspectives pour 2017 : La Région poursuivra l'actualisation de son PCAET, avec notamment la formalisation des actions portant sur la Qualité de l'air.**

Signature officielle de la Convention pluriannuelle Environnement Maîtrise de l'énergie et développement durable

En application du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, l'Etat, l'ADEME, la Région et le Département (désignés ci-après par les partenaires ou les parties) s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention pluriannuelle visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable en cohérence avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Cette convention et son avenant d'application pour 2016, ont été signés à l'occasion du séminaire du 7 Juillet 2016. Ils permettent aux parties prenantes de travailler de concert pour accompagner les collectivités, les entreprises et le grand public de Guadeloupe dans leur transition énergétique et environnementale et la gestion et valorisation des déchets sur 2015-2020.

Présentation des chiffres clés du Climat – OREC

L'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) traduit la volonté de l'ADEME, de la DEAL, de la Région Guadeloupe, de Météo France et d'EDF Archipel Guadeloupe de se doter d'un instrument spécifique de suivi et d'évaluation des actions menées en Guadeloupe :

- En matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- En faveur de l'atténuation des changements climatiques,
- En matière d'adaptation aux changements climatiques.

Pour disposer de données pertinentes, l'observatoire s'appuie sur un réseau de plus de 80 partenaires possédant les données statistiques comme par exemple la DEAL, le BRGM, Météo-France, la Région Guadeloupe, etc. Ces acteurs sont ainsi sollicités pour mettre à disposition leurs données statistiques. L'OREC a également mené une étude portant sur « L'analyse de la Vulnérabilité de la Guadeloupe face au changement climatique » sur la base de l'outil Impact'Climat développé par l'ADEME. Cette analyse visait à (i) Faire un état des lieux des données disponibles sur le territoire (ii) et réaliser un premier diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de la Guadeloupe. L'étude a également permis de définir des indicateurs pertinents à collecter afin de suivre l'état de vulnérabilité de la Guadeloupe dans 9 grands domaines d'activité sur le territoire. Les principales conclusions de l'étude et les chiffres clés du climat ont été présentées le 1^{er} Décembre 2016 à l'Hôtel de Région à Basse-Terre en présence de l'ensemble des partenaires.

Appel à projets Adaptation aux changements climatiques

Depuis 2014, la Région Guadeloupe et l'ADEME lancent un appel à projets "Adaptation aux changements climatiques". Cette démarche vise à aider les collectivités locales à élaborer leurs propres stratégies et à favoriser la prise en considération de cette problématique dans tous les documents de planification territoriale, quels que soient le niveau géographique et le secteur sur lequel ils s'appliquent (on citera notamment les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), Plans locaux d'urbanisme (PLU), Plans climat énergie territorial, Agenda 21).

Six d'entre elles sont déjà engagées dans une démarche d'adaptation au changement climatique : les communes de Pointe-à-Pitre, Sainte-Rose, Petit-Bourg, Baie-Mahault, et les

Communautés d'Agglomération du Nord Grande-Terre et Nord Basse-Terre. Pour l'édition 2016, la commune de Saint-François et la ville du Moule se sont portées candidates.

- 🏠 **Les perspectives pour 2017 : La CASBT va lancer son PCAET et dans ce cadre solliciter l'accompagnement financier de l'ADEME et de la Région Guadeloupe.**

2.5.2 Maîtrise de l'Énergie et développement des énergies renouvelables

La programmation pluriannuelle de l'énergie de la Région Guadeloupe - PPE

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) spécifique à la Guadeloupe est réalisée conjointement par la Région Guadeloupe et l'Etat. Outil de pilotage issu de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la PPE définit les objectifs de politique énergétique, identifie les enjeux et les risques et oriente les travaux des acteurs publics.

La PPE fixe des objectifs de maîtrise de la demande énergétique et de la consommation des transports de développement de l'offre énergétique, d'optimisation des réseaux énergétiques et de sécurité d'approvisionnement pour atteindre l'autonomie énergétique en 2030.

Déploiement des relais énergie en Guadeloupe

Le potentiel de la Guadeloupe en termes de développement des énergies renouvelables (EnR) et de la maîtrise de l'énergie (MDE) à l'horizon 2020 a été défini dans le cadre du diagnostic du Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE). Reconnaissant que les Espaces Info Énergie (EIE) permettent la sensibilisation et l'information des particuliers, des collectivités et des entreprises, ils sont aujourd'hui 4 sur le territoire et sont la condition *sine qua non* de l'atteinte des objectifs du PRERURE et de la PPE. La Région donc a validé les orientations de la stratégie de déploiement des relais énergies sur le territoire de la Guadeloupe, pour la période 2016-2020. La stratégie est constituée de deux axes :

- Harmoniser les contributions financières régionales pour tous les relais énergies (salaires des chargés de mission, etc.),
- Définir la liste des relais énergies pouvant prétendre à une contribution régionale (financement de postes, nombre de EIE, construction d'un centre de ressource, etc.).

Le coût total prévisionnel de la mise en œuvre de ces relais énergie pour la période 2016-2020 est de 4 240 315 euros pour une participation régionale estimée à 673 686 euros (16%).

Le renouvellement de l'habilitation énergie

Afin de mettre en œuvre efficacement la politique énergétique régionale, la Région Guadeloupe a obtenu en 2009 une habilitation législative et réglementaire dans le domaine de la maîtrise de la demande d'énergie, de la réglementation thermique pour la construction de bâtiments et du développement des énergies renouvelables.

Cette habilitation a permis à la Région d'accompagner le territoire dans la transition énergétique. Afin de poursuivre cette démarche politique originale et ambitieuse, elle a fait

une demande de prorogation de l'habilitation. En 2016, la demande de prorogation de l'habilitation a été validée.

Travaux en faveur de la performance énergétique et environnementale des bâtiments

Un certain nombre de projets a été réalisé en 2016 dans le cadre accord-cadre pluriannuel liant la Région Guadeloupe à l'ADEME, EDF Archipel Guadeloupe et l'ensemble des bailleurs sociaux de l'archipel, à savoir la Société d'Economie Mixte de la Guadeloupe (SEMAG), la Société Pointoise d'Habitation à Loyer Modéré (SP HLM), la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), SIKOA (anciennement Société Anonyme d'HLM de Guadeloupe) et la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG). Cet accord-cadre vise à :

- Accompagner les bailleurs sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement durable,
- Faciliter la réalisation de projets d'intérêts communs sur les thématiques environnementales,
- Programmer des actions en faveur de la performance des bâtiments.

Deux études de faisabilité ont ainsi été menées par la SPHLM pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques. L'une de ces études a aboutie et les installations ont été effectuées sur la Résidence Cybèle à Baie-Mahault. Par ailleurs, la SIG a lancé sa démarche de management énergétique à travers la certification ISO 50 001 et la SEMAG a participé à l'installation de panneaux photovoltaïque en auto consommation.

2.5.3 Financement des projets innovants en faveur de la maîtrise de l'énergie et des EnR

La Région Guadeloupe est le partenaire financier incontournable pour tous les grands projets du territoire. En matière de maîtrise de l'énergie (MDE) et de développement des énergies renouvelables (EnR), la Région a une double approche. Chaque année, la Région lance des appels à projets auxquels les collectivités et les entreprises peuvent répondre. Ces AAP permettent de financer des projets visant l'efficacité énergétique et la MDE.

Séminaires FEDER – Projets de performance énergétique et environnementale

En sa qualité d'autorité de gestion du programme opérationnel sur la période 2014-2020, la Région Guadeloupe a organisé deux matinées d'information consacrées à la mobilisation des fonds européens FEDER dédiés à la performance énergétique et à la protection de l'environnement en Guadeloupe. Ces manifestations ont remporté un vif succès rassemblant près de 300 participants les 18 et 19 février 2016.

Appel à projet Eclairage performant

Lancé par la Région Guadeloupe en 2016, cet appel à projet vise à soutenir la réalisation de projets de rénovation du parc d'éclairage public par de l'éclairage performant de type LED. Il a pour objectif de favoriser l'émergence de solutions techniques pertinentes garantissant la

généralisation des solutions « basse consommation » dans les opérations d'éclairage des espaces publics extérieurs.

Cet AAP régional permet de lancer sur le territoire des opérations pilotes de 5 à 20 points lumineux à haute performance afin de bénéficier de retours d'expérience sur l'utilisation de cette technologie en milieu tropical et plus largement sur des réseaux électriques insulaires.

L'appel à projets s'adressait aux maîtres d'ouvrage suivants :

- les collectivités locales et leurs groupements ;
- les aménageurs ;
- les bailleurs sociaux.

12 dossiers ont été déposés avant le 30 octobre 2016.

Appel à projet Production d'eau chaude solaire dans les bâtiments en rénovation

Le secteur domestique est le plus consommateur d'électricité en Guadeloupe avec 49% en 2014. La part de la production d'eau chaude représente 13% de ces consommations derrière la climatisation (33%). Le secteur professionnel n'est pas en reste avec 40% des consommations d'électricité avec des besoins en eau chaude importants dans le cadre de certaines activités (hébergement, restauration, santé...). Or, la source d'énergie solaire qui est abondante sur le territoire, peut fournir l'énergie nécessaire à la production d'eau chaude.

Lancé par l'ADEME et la Région Guadeloupe, cet appel à projet est destiné à soutenir la réalisation d'installation solaire thermique sur des bâtiments existants en rénovation. Tous les types de bâtiments peuvent être concernés (résidentiels, tertiaires privés, publics, industriels existants...). L'installation peut concerner un ou plusieurs bâtiments.

1 dossier a été déposé et sélectionné avant le 30 septembre 2016

Appel à projets Développement de projets photovoltaïques en autoconsommation en Guadeloupe

Dans la continuité de la politique énergétique et environnementale régionale, la Région Guadeloupe et l'ADEME en cofinancement avec les Fonds européens FEDER ont sélectionné 13 projets dans le cadre de l'appel à projets « Développement de projets photovoltaïques en autoconsommation en Guadeloupe ». La source d'énergie solaire est abondante sur le territoire, mais le potentiel de production photovoltaïque injecté au réseau est limité du fait de son caractère variable et des coûts de rachat en constante diminution. Le modèle de production photovoltaïque en autoconsommation est un axe de développement de la filière et pourrait contribuer de manière significative à l'augmentation de la part d'ENR dans le mix énergétique.

Appel à Projet Mobilité électrique durable

En partenariat avec l'ADEME, la Région a lancé du 10 mai 2016 au 30 août l'Appel à Projet Mobilité électrique durable. Il s'agit à travers cet appel à projet, d'encadrer le développement du véhicule électrique en Guadeloupe et de l'insérer dans une offre complète et plus large de services d'éco-mobilité.

L'appel à projet porte sur trois catégories d'usage de véhicules électriques exclusivement rechargés par énergies renouvelables :

- Les flottes captives de véhicules ;
- Les transports collectifs ;
- Les services de location de véhicules électriques + recharge par Energie renouvelable (ENR).

3 dossiers ont été déposés pour bénéficier d'un financement de la Collectivité

Appel à projet Bâtiment exemplaire neuf et rénovation en Guadeloupe

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional de l'énergie, la Région Guadeloupe et l'ADEME lancent un Appel à projets (AAP). Cet AAP portant sur la construction de bâtiments à performances exemplaires et la rénovation énergétique de bâtiments existants. Les bâtiments lauréats ont reçu une aide financière portant sur l'investissement lié au surcoût de la construction ou de la rénovation pour atteindre les niveaux de performance requis. Cet appel à projets vise à promouvoir :

- L'utilisation de la Réglementation thermique Guadeloupe (RTG) dans le neuf, tout en valorisant des bâtiments pré- sentant des qualités thermiques supérieures au niveau réglementaire ;
- L'amélioration énergétique des bâtiments existants.

Le Programme Opérationnel PO FEDER Energie

La Région Guadeloupe est en charge du programme opérationnel FEDER Energie. Dans ce cadre, elle gère l'Axe 3 du PO FEDER « Transition vers une économie à faible teneur en carbone » d'un budget total de 49 millions d'euros et l'Axe 4 « Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques ». Elle encourage ainsi les maîtres d'ouvrage à lancer des projets éligibles. Elle offre un accompagnement des acteurs dans le montage et la gestion de leur dossier de subvention. L'objectif étant d'atteindre les objectifs fixés en matière de production d'EnR e de réduction des émissions de GES.

Renouvellement de l'opération « Prêt à taux zéro » pour l'acquisition et l'installation d'un chauffe-eau solaire

La généralisation des installations solaires de production d'eau chaude sanitaire (ECS) en Guadeloupe est identifiée comme une priorité. La Région Guadeloupe a donc décidé par délibération de poursuivre l'opération menée de bonification des taux d'intérêts associés à l'acquisition et l'installation d'un chauffe-eau solaire. L'objectif de ce dispositif est de permettre l'étalement de l'investissement lié à l'équipement, sans surcoût pour l'acheteur. Plus de 700 chauffe-eaux solaires ont été installés en 2016 à travers ce dispositif pour une contribution régionale d'environ 300 000 euros.

2.5.4 Sensibilisation au changement climatique

Forum pédagogique d'éducation au développement durable de Guadeloupe – CAUE

L'organisation de la 3^{ème} édition du Forum Pédagogique de l'EDD a été confiée au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Le forum a eu lieu les 17 et 18 mars 2016 au lycée agricole de Baie-Mahault. Le thème 2016 de ce forum biennal était le suivant « changement climatique, citoyenneté et EDD ». Ciblent les chefs d'établissement,

enseignants, conseillers d'orientation et d'éducation, élèves, parents, etc., il a permis d'informer et d'échanger des informations avec le public sur le développement durable. La Région a participé à l'organisation du forum à hauteur de 12 000€.

La manifestation s'articulait autour :

- D'un village d'exposition des outils pédagogiques avec des stands tenus par les partenaires, les associations ... ;
- D'un pôle d'information et d'échanges organisés en conférences-débats, tables rondes, ateliers ; séances de présentation de projets d'établissements par les élèves.

Elle a également été marquée par la signature et le renouvellement de la « convention-cadre de partenariat relative à l'éducation, au territoire et au développement durable » avec les partenaires institutionnels, dont la Région Guadeloupe, acteurs du développement durable sur le territoire (Rectorat, ADEME, DAAF, ONF, etc.). Ce partenariat se traduit concrètement par la mise à disposition des ressources disponibles (livres, documents, outils pédagogiques...), l'échange d'expertises (échange d'information, favoriser la création d'outils...), l'encadrement des visites et la réalisation de conférences sur certaines thématiques.

Séminaire « Le changement climatique en Guadeloupe : du constat à l'adapt'action » – 26 mai 2016

Ce séminaire visait à faire un état des lieux des impacts du changement climatique sur le territoire guadeloupéen, et sur cette base, à présenter des mesures d'adaptation spécifiques à la Guadeloupe. Organisé dans le cadre du réseau d'adaptation au changement climatique par l'ADEME, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Conseil Régional, cette manifestation s'est tenue au Gosier à l'attention des collectivités, élus et techniciens. Elle a permis d'aborder différentes problématiques :

- Quelle vulnérabilité de la Guadeloupe au changement climatique ? Un panel d'interventions avec des échelles géographiques différentes a été proposé : échelle des Outre-Mer, profil de la Guadeloupe, diagnostic de vulnérabilité d'une communauté d'agglomération et d'une commune en cours de démarche ;
- Comment améliorer la résilience du territoire face à des enjeux de vulnérabilité ? Présentation de retours d'expérience de mesures d'adaptation mises en place sur le territoire, vertes, grises et soft.

Priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre

Représentant à lui seul près de 65% de la consommation d'énergie finale sur le territoire guadeloupéen, le secteur du transport constitue pour la Guadeloupe un enjeu énergétique de premier ordre. La loi sur la transition énergétique définit comme une priorité le développement et le déploiement des transports à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Les transports émettent 1,3MtéqCO₂, soit 25% des émissions du territoire

Le Schéma Régional des Infrastructures de Transports des îles de Guadeloupe (SRIT)

Validé en 2015 par la région, le Schéma Régional des Infrastructures de Transports des îles de Guadeloupe (SRIT) intègre les enjeux paysagers et environnementaux tout en visant la

meilleure attractivité des transports en commun afin de désengorger les axes routiers. Ces principales orientations sont :

- Favoriser des nouveaux comportements de déplacement et organiser l'intermodalité des transports en Guadeloupe, MIR – infrastructure de transport en site propre
- Renforcer l'adaptation du réseau routier aux besoins de déplacement et à de nouvelles utilisations,
- Organiser une gouvernance des transports adaptée aux objectifs ambitieux,
- Favoriser l'égalité des usagers et organiser des connexions des modes de transports,
- Diversifier les modes d'accès et favoriser une accessibilité plus directe.

Ces orientations constituent notamment le volet Transport du plan d'actions du PCET de la région Guadeloupe, corrélé avec le SRCAE. En 2016, une partie des objectifs opérationnels a été mise en œuvre. Ainsi, les études concernant la déviation de La Boucans et la mise en 2x3 voies de la Jaille se sont poursuivies, les travaux de la liaison Wonche-Beau Soleil (Lamentin-Baie-Mahault) ainsi que les premières études du contournement à Sainte-Marie à Capesterre-Belle-Eau ont été lancées.

Adhésion à l'association AGIR

Afin de se préparer à la réception de la compétence transports interurbains, scolaires et à la demande dans le cadre de la loi NOTRÉ (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015) en septembre 2017, la Région Guadeloupe est devenue membre de l'association AGIR. Une adhésion de 6 000€ en 2016 permet à la Région de bénéficier de l'aide de l'association et de ces experts qualifiés sur l'ensemble des problématiques soulevées dans la gestion des politiques de transports publics : juridique, technique, administratif, exploitation, marketing, communication, financier, fiscal et comptable, achats, etc.

2.6 Modes de production et de consommation responsables

Territoire au potentiel fort en termes de ressources et d'opportunités, la Guadeloupe présente de multiples spécificités et défis économiques liés à l'insularité et à l'éloignement du continent européen. Désireuse de favoriser le développement de l'archipel, la Région Guadeloupe apporte un soutien appuyé aux futurs entrepreneurs et aux entreprises, piliers économiques. La Collectivité régionale incite les entrepreneurs à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Elle est aussi aux côtés des sociétés qui souhaitent s'ouvrir vers l'international, partir à la conquête des marchés extérieurs, en particulier de la Caraïbe. Elle soutient également des secteurs d'activités locaux traditionnels, tels que la pêche, l'apiculture, le tourisme, etc. Dans cette optique et afin de promouvoir les ressources de l'archipel, la Région Guadeloupe met en place une stratégie de développement touristique dite ouverte. En effet, les visiteurs de l'archipel ont accès à l'ensemble du territoire. Les paysages mais également ses résidents sont considérés par la collectivité comme des atouts indissociables du tourisme guadeloupéen. La valorisation de l'un comme de l'autre est donc indispensable.

Afin d'assurer la pérennité des entreprises et des secteurs d'activité de l'archipel, la population guadeloupéenne se doit à son tour d'être sensibilisée aux notions de circuits courts, de consommations locales et de participer au développement économique local.

2.6.1 Développement de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises

Bonus environnemental pour le financement de meublés de tourisme

Depuis 2015, une majoration de 10% des subventions est accordée aux porteurs de projet de création ou de rénovation de meublés de tourisme en fonction de leur conformité aux critères environnementaux fixés par la Région. Les 3 critères obligatoires portent sur l'utilisation des énergies renouvelables, l'isolation et la performance des climatiseurs installés. Les maîtres d'ouvrage doivent ensuite obligatoirement choisir au minimum 3 critères optionnels traitant également de maîtrise des énergies et de gestion des ressources en eau. L'instruction des demandes se fait en partenariat avec l'ADEME et EDF.

▫ *Les perspectives pour 2018 : La Région vise à développer des sites touristiques moins connus, dits « alternatifs », afin d'harmoniser la fréquentation des touristes sur l'ensemble du territoire*

Promotion et valorisation des produits locaux

La mesure du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) relative au Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) a été mise en œuvre en 2016. Elle a pour objet de financer des actions de promotion et de mise en valeur des produits locaux. La mesure DLAL FEAMP a été intégrée au Programme LEADER lancé en juin 2016 pour la mise en place des groupes d'actions locale. Dans le cadre des financements territorialisés, un AAP couplé entre le DLAL FEAMP et LEADER a ainsi été lancé en deux phases :

- 4 août - première sélection de 3 de territoires : Nord Grande-Terre, Marie-Galante, Saint-Martin (la Région est autorité de gestion du FEADER pour Saint-Martin) ;
- 14 novembre – deuxième sélection de 2 territoires : Nord Basse-Terre et Sud Basse-Terre.

Congrès des producteurs de légumes de France - 15 au 20 novembre 2016

La Région a accompagné l'organisation du 60^{ème} Congrès des producteurs de légumes de France en Guadeloupe du 15 au 20 novembre 2016 à travers une subvention de 50 000 euros allouée à SICACFEL. Moment de rencontre entre professionnels, les forums ont suscité la mise en réseau de la filière et les échanges de bonnes pratiques.

Lancement d'une plateforme de financement participatif

La Région a participé au lancement de la plateforme de financement participatif (*crowdfunding*) de la société SAS Finances et Investissements nommée Feedelios. Une fois développée, celle-ci permettra aux entrepreneurs instigateurs de projets innovants de se créer des fonds propres de manière collaborative.

684 000 euros alloués au titre du dispositif régional d'Emplois Tremplins en faveur des entreprises et associations de l'Economie Sociale et Solidaire

Manifestations de la Région Guadeloupe à travers le Pôle de compétitivité régional Synergile

Impulsé et créé par la Région Guadeloupe en 2007, Synergîle est adossé au Pôle de compétitivité national CapEnergies. Il a pour mission principale de renforcer la compétitivité des entreprises de son territoire en accompagnant et accroissant leur effort d'innovation, dans les domaines des énergies renouvelables, des matériaux et des constructions en milieu tropical insulaire à risques. La Région Guadeloupe, aux côtés de la DIECCTE, accorde chaque année un soutien financier important à Synergîle. Les actions du pôle se développent autour de trois axes :

- Animer la communauté des membres et développer le réseau (rencontres thématiques, actions de développement du réseau, etc.) ;
- Susciter l'innovation et les projets (AAP, accompagnement, aide à la recherche de financements, etc.) ;
- Accompagner le développement des membres et partenaires (formation, internationalisation etc.).

Tout au long de l'année, le pôle organise des animations à l'attention des professionnels, collectivités, étudiants, etc. En 2016, 10 rencontres ont été organisées par le pôle, en voici quelques exemples :

- Petit-déj : « Matériaux biosourcés locaux : performances thermiques, caractérisation et structuration de filière » – 29 avril ;
- Matinée technique « Chauffe-eau solaire collectif : Usages, Performances et Retours d'expérience » en partenariat avec l'Agence Martiniquaise de l'Energie - 4 & 6 octobre Guadeloupe et Martinique ;
- Atelier « Serres solaires : une piste pour assurer la sécurité alimentaire, sécuriser les acteurs agricoles et accroître le développement économique de la Guadeloupe ? » – 13 octobre ;
- Participation à la 2^{ème} édition des Rencontres Guadeloupéennes de l'Urbanisme et du Bâtiment Durable organisées par le CAUE et l'ADEME intitulée « Réchauffement climatique – agir et anticiper en Guadeloupe » – 20 et 21 octobre ;
- « Innover en Guadeloupe : En route vers le biomimétisme en s'appuyant sur la Bio-inspiration » dans le cadre du Café des sciences organisé à l'occasion de la fête de la Science - 28 novembre.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : Synergîle prévoit de développer des démonstrateurs de l'autoconsommation et de structurer les acteurs et leur formation autour du BIM (Building Integrated Model) et de la maquette numérique.*

Appel à projet « Innovation sur les matériaux » - Synergîle

Lancé en 2015, l'AAP vise à impulser des projets innovants et collaboratifs et soutenir des opérations de recherche et développement en lien avec les thématiques du pôle. En 2016, parmi les 21 projets soumis au Pôle, 6 ont été retenus :

- Mise au point de lubrifiant à partir de biomasse locale ;
- Cartographie de l'impact des microclimats et de l'humidité sur les bois de construction ;
- Intégration de canne fibre dans un process industriel ;
- Valorisation de biomasse en charbon actif ;

- Un nouveau procédé de toiture végétale ;
- Expérimentation terrain de fibre naturelle dans du béton.

4 de ces six projets ont fait l'objet d'un dépôt de dossier pour demande de subvention en 2016. Synergile suit l'avancée des projets lauréats en participant à leurs Comités de Pilotage. Cela permet d'évaluer les retombées des projets et de bénéficier du retour d'expérience sur le pilotage de projets collaboratifs. C'est ainsi qu'en 2016, le pôle a identifié la nécessité de mettre en place une formation sur la gestion de projets collaboratifs.

Formation des porteurs de projet à la « Gestion de projets collaboratifs »

Suite à la sélection des lauréats de l'appel à projet matériaux, Synergile a organisé une session de formation sur deux jours les 6 et 8 juin 2016 permettant de se familiariser avec les procédures de la gestion de projets collaboratifs.

Accueil de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) au sein de Synergile

L'outil de suivi des consommations et productions d'énergie et du climat de Guadeloupe est désormais hébergé par Synergile. Cette mission d'observation, inscrite dans les statuts de Synergile, est donc complémentaire à ses activités initiales. Une chargée de mission a été recrutée au mois d'avril 2016.

Avec l'appui des membres fondateurs – Région Guadeloupe, ADEME, DEAL, Météo-France, EDF Archipel Guadeloupe, BRGM – l'OREC poursuit ses actions initiées depuis 3 ans : collecte de données, séminaire de présentation des chiffres-clés de l'énergie 2015 le 1^{er} juillet 2016, lancement d'études sur l'analyse des consommations énergétiques, etc.

Lancement de l'Appel à Projet Energies renouvelables et Gestion de l'Energie – 8 novembre

3 thématiques sont soulignées au sein de cet appel à projet :

- Le stockage et la gestion intelligente de l'énergie
- La caractérisation du gisement marin, fluvial, hydrolien ou offshore
- L'énergie et l'efficacité énergétique pilotées par la donnée

Cet AAP a vocation à être développé.

Participation au congrès de la Caribbean Food and Crop Society (CFCS) – 10-16 juillet

La *Caribbean Food Crop Society* est une organisation créée pour contribuer au développement du secteur agricole, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement dans les îles et pays de la Caraïbe. Soutenue par l'INRA (Institut National de Recherche Agricole), la 52^{ème} édition de ce congrès scientifique et technique de la Caraïbe portait sur l'*"Ingénierie de la modernisation écologique de l'agriculture et exploration du potentiel des ressources biologiques tropicales pour l'innovation - Vers un développement bio-économique de la Région Caraïbe"*. Cette rencontre a permis le partage d'expériences régionales en la matière et l'élaboration collective d'une stratégie de modernisation de l'agriculture et de l'alimentation, en plaçant les enjeux de l'agroécologie et de la bioéconomie au cœur des débats. Des représentants de la Région Guadeloupe ainsi que du Pôle de compétitivité Synergile faisaient parties du Comité Local d'Organisation de l'événement.

Synergîle est par ailleurs intervenu le 13 juillet lors du Farmer's Forum au Gosier afin de présenter ses actions.

Intervention lors de la Conférence économique de la Délégation sénatoriale à l'Outre-Mer –Paris, 19 mai

La Délégation sénatoriale à l'Outre-Mer, en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industries outre-mer et la FEDOM (Fédération des Entreprises d'Outre-Mer), a organisé une conférence économique au sénat, à Paris, portant sur les « Défis et opportunités des collectivités françaises des Amériques ». Celle-ci a permis de mettre en lumière la situation des entreprises et les dynamiques sectorielles des six collectivités françaises des Amériques : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. A cette occasion, Monsieur Andrés MEZIERE, président de Synergîle, est intervenu pour présenter le rôle et l'action de son organisation afin d'apporter sa contribution à la thématique « Secteurs structurants traditionnels et dynamiques en marche ».

🏠 *Les perspectives pour 2017 : En 2017, l'association Synergîle fêtera les 10 ans de sa création (juillet 2007). Synergîle s'impliquera également dans des projets collaboratifs en réponse à des AAP nationaux ou européens.*

Appel à projet dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente de la Région - S3

Fruit d'une large concertation avec les forces de recherche du territoire, les acteurs de la formation, les intermédiaires de l'innovation et le monde socio-économique, la Guadeloupe a élaboré sa S3 en 2014. Ses trois domaines d'activités stratégiques (DAS) sont :

- Valorisation de la diversité des ressources insulaires (agro-écologie, énergies renouvelables, système polyculture élevage, remédiation des milieux pollués, biodiversité, matériaux biosourcés, etc.) ;
- Gestion et prévention des risques en milieu caribéen (géo-climatiques, maladies émergentes, espèces invasives, santé, etc.) ;
- Promotion des industries créatives (design, patrimoine culturel, etc.).

Au titre de la mise en œuvre de la S3, dans le cadre du programme opérationnel PO-FEDER&FSE 2014-2020, l'appel à projets recherche collaboratifs a été lancé en avril 2015. Les thèmes éligibles à cet appel à projets, étaient :

- agro-biodiversité ;
- maladies émergentes ;
- changements climatiques ;
- risques géo-physiques et climatiques naturels ;
- santé humaine.

7 projets partenariaux ont été retenus, à l'issue de l'évaluation scientifique indépendante et de l'avis du comité local de sélection. Parmi ces 7 projets financés, 5 concernent plus particulièrement la biodiversité :

- AGROECODIV - Conception innovante de systèmes de production agricoles performants et résilients pour les territoires de Guadeloupe, dans une démarche agroécologique, (coordonné par l'INRA),

- RIVAGE - Innover en Agroécologie pour Gérer, préserver et restaurer la qualité Environnementale du territoire (coordonné par le Cirad),
- CAVALBIO - Caractérisation et valorisation de la biodiversité végétale tropicale d'intérêt agronomique, (coordonné par le CIRAD),
- MALIN - Maladies infectieuses humaines, animales et végétales en milieu insulaire tropical : surveillance, diagnostic, contrôle et impact (coordonné par le Cirad),
- C3AF - Changement Climatique et Conséquences sur les Antilles Françaises. (coordonné par l'Université des Antilles).

🏠 **Les perspectives pour 2017 : Au titre de la S3, différents outils et structures ont été identifiés afin de stimuler et faciliter l'innovation sur le territoire. Parmi ces éléments figurent la technopole de services, le portail de l'innovation et les plateaux techniques respectivement dans les domaines :**

- **Les énergies et les matériaux ;**
- **L'agro-transformation.**

2.6.2 Développement des filières pêche et aquacole

Accompagnement des marins pêcheurs impactés par la pollution au chlordécone

En novembre 2016, la signature d'une convention entre l'Etat, la Région et le Comité Régional des Pêches acte la mise en œuvre du Plan Chlordécone. Ce programme vise à prendre en compte la situation des pêcheurs et à apporter des réponses à leur reconversion. Il se présente sous deux volets :

- Volet Compensations financières pour les pêcheurs impactés par la pollution au chlordécone. Un financement de 2,9M € sur 5 ans et de 1,086M€ en 2016 ont été votés lors de la signature de la convention ;
- Volet Brigade Bleue – Sous la forme d'un chantier d'insertion, il s'agira, pour les pêcheurs d'effectuer des prélèvements d'espèces dans les zones de restriction de pêche afin de contribuer à la recherche scientifique sur le chlordécone. Cette action participera également à limiter la propagation des espèces contaminée et donc celle du produit phytosanitaire.

Plan Pêche

La mesure 30 du plan pêche relative à la diversification de l'activité des pêcheurs du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) a été mise en place en mars 2016. Elle participe à la structuration du secteur pêche dans le respect de l'environnement en soutenant les activités suivantes : pesca tourisme, activités éducatives, transformation et commercialisation des produits, services environnementaux, confection/réparation des engins de pêche, la découverte et la dégustation, organiser les circuits et favoriser les circuits courts.

Appel à projet « soutien à l'installation et aux investissements productifs » dans le secteur de l'aquaculture

L'aquaculture est une petite filière embryonnaire à fort potentiel car illimitée en cas de risque cyclonique maîtrisé. En 2016, le processus de sélection des dossiers dans le cadre de l'appel à projet "soutien à l'installation et aux investissements productifs" lancé en 2015 a été

finalisé. 5 projets ont été sélectionnés pour des financements de bassins de pisciculture à hauteur de 1 262 870 euros.

3. L'exemplarité de l'institution Région Guadeloupe

La Région Guadeloupe se veut modèle de durabilité vis-à-vis de la population guadeloupéenne. La mise en œuvre du développement durable au sein même de l'institution se doit donc d'être effective afin de faire preuve d'une certaine cohérence avec les actions menées sur le territoire de l'archipel auprès des populations et des différents acteurs. Forte d'une réelle volonté d'amélioration des pratiques, la Région travaille au développement d'actions respectant tout autant le travail des agents de l'institution que l'environnement dans lequel ils évoluent. Ces actions se veulent transversales à l'ensemble des directions et des bâtiments administratifs.

3.1 Mieux se déplacer

La navette de la Région : entre bien-être des agents et écologie

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des agents dues à leurs déplacements domicile-travail et favoriser leur bien-être, la Région Guadeloupe a mis en place une navette de 60 places en 2014. Elle permet ainsi aux agents de se rendre à l'Hôtel de Région en bus. Deux rotations, le matin à 7h45 et le soir à 17h (13h30 les mercredis et vendredis) et plusieurs arrêts (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Capesterre-Belle-Eau, etc.) sont assurés pour un tarif de 55€/mois. Une action qui s'est poursuivies en 2016.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : Poursuivre les trajets et étendre les horaires de 7h et 18h30*

Une réflexion sur la mise en place du télétravail à la Région

Le projet de télétravail a été étudié lors du COMité TECHnique de septembre 2016 réunissant une assemblée de représentants du personnel et de l'administration. Cette réflexion prend effet dans le cadre du décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature. Un certain nombre de critères doivent être pris en considération avant la mise en œuvre du télétravail : l'aménagement de la pièce de travail au domicile, la notion de sécurité lors de l'accès aux informations de l'administration depuis le domicile, les questions d'assurance et de responsabilité, etc. Suite à la rencontre de septembre, des amendements doivent être faits à la demande des représentants du personnel. Ainsi, la validation est prévue pour 2017.

🏠 *Les perspectives pour 2017 : La plateforme de covoiturage attenante à l'Intranet sera lancée. Cela nécessite notamment de recenser l'ensemble des membres en débutant par les agents pratiquant déjà le covoiturage à la Région. Il s'agira ensuite de collecter les papiers (assurance, carte grise et permis de conduire) pour chacun des membres et leur véhicule afin de créer une base de données fiable.*

3.2 Réduire ses déchets

Recyclage du papier et des cartons - ECOBOX

Un marché de 14 734 euros a été passé avec l'entreprise DESTRU ONLINE. Il comprend la fourniture de 500 Ecobox, de 12 bennes de 10m³ et la destruction et le recyclage de 120 m³ de matériaux. D'abord expérimenté au service archivage, le dispositif a été diffusé à l'ensemble des bâtiments de la Région.

Ainsi, entre le 3 avril 2016, date de mise en place du dispositif Ecobox, et le 25 novembre, 403 Ecobox ont été distribuées par les agents du Service des archives dans les bureaux des agents intéressés et dans les espaces communs des bâtiments régionaux (Hôtel de Région, bâtiments annexes, CESR, CCEE, Espace Europe de Basse-Terre, Maison régionale des entreprises, Routes de Guadeloupe à Jarry, l'Espace jeunes à Pointe-à-Pitre et l'Espace régional de Raizet).

Le service des archives contrôle et, si besoin, collecte les Ecobox tous les 15 jours dans les espaces communs. Les collectes en bureaux se font à la demande des agents. Entre le 3 avril et le 25 novembre, 168 Ecobox ont été collectées. Le papier a ensuite été broyé au sein de l'usine de DESTRU ONLINE avant d'être conditionné puis envoyé au recyclage en France Métropolitaine par l'intermédiaire d'ECODEC.

Les 21 tonnes de papier et carton collectées en 2016 par DESTRU ONLINE ont permis de générer 14,7 tonnes de papier recyclé

La dématérialisation des actes à la Région

La Région a débuté la dématérialisation de ces documents depuis 2012 les factures avec l'Etat ou encore les fiches d'accueil des élus en 2015. Les fiches de paie de près de 60% des agents de la Région existent seulement en version numérique depuis 2014. L'objectif affiché dans le *Programme de développement concerté de l'Administration numérique territoriale* est de parvenir à une numérisation de 100% des factures et des délibérations d'ici 2017. Ainsi, 3 groupes de travail ont été organisés suite à la mise en place du comité de projet en août 2016. Ceux-ci portaient sur les documents récurrents et la manière de simplifier leur transmission, l'harmonisation des délibérations et l'archivage électronique. La dématérialisation est intéressante d'un point de vue déchet mais participe également à l'amélioration des conditions de travail.

▫ **Les perspectives pour 2017 : Dans un souci d'exemplarité, la Région Guadeloupe s'est fixée pour objectif de dématérialiser 100% des actes des délibérations en 2017.**

La configuration des appareils pour réduire les déchets

Si depuis 2009 l'ensemble des photocopieurs de la Région sont paramétrés pour réduire les déchets papier (impression automatique en noir et blanc et recto-verso), depuis 2015 la Collectivité étudie également la possibilité de la programmation par carte des photocopies avec un quota par personne. Cela permettra de réduire les impressions et de responsabiliser les agents.

▫ *Les perspectives pour 2017 : Mise en place opérationnelle du dispositif*

3.3 Mieux consommer vers l'éco-exemplarité

Le Bilan Carbone interne de la Région Guadeloupe Patrimoine & Compétences (P&C)

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Région Guadeloupe a réalisé son Bilan Carbone® interne qui a permis d'évaluer les émissions liées au fonctionnement interne de la Collectivité. Selon les résultats, les acquisitions de la Région (flotte de véhicules, bâtiments et matériel), les consommations d'énergie des bâtiments, les déplacements des agents, élus et visiteurs ainsi que les déchets et les achats sont les principaux postes d'émissions.

Pour les réduire, la Collectivité a défini 9 actions à mettre en œuvre sur 5 ans autour de 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Optimiser les consommations énergétique du patrimoine bâti durablement ;
- Axe 2 : Tendre vers une organisation régionale éco-responsable ;
- Axe 3 : Optimiser les déplacements ;
- Axe 4 : Renforcer la prise en compte du Développement Durable et du changement climatique.

25 663 téqCO₂ émis par la Région Guadeloupe, soit 41 téqCO₂ par agent

Des équipements haute performance énergétique

En 2016, 34 climatiseurs défectueux ont été remplacés par du matériel INVENTER (système de régulation continu de la puissance de compresseur en fonction de la température demandée) dans les bâtiments administratifs de la Région. L'éclairage est également progressivement remplacé par du LED, moins consommateur d'énergie.

Une procédure d'achats groupés

Un recensement a été effectué en 2016 par thème (papier, outils de communication, etc.) et par direction visant à mutualiser les achats entre directions et ainsi réduire les coûts et les volumes. Impulsé par la Direction des Marchés Publics et soutenu par la Direction Générale des Services cette vision globale sur les marchés peut impacter plusieurs directions.

▫ *Les perspectives pour 2017 : La nouvelle architecture de l'organigramme de la Collectivité tiendra compte de la transversalité de certains marchés à travers la création d'une Direction de la Commande Publique.*

3.4 Mieux vivre

Mise en place de l'INTRANET

Afin de faciliter la communication entre les services, l'intranet régional a été mis en service en mars 2016. Piloté par la Direction de la Communication Interne, il est constitué de plusieurs rubriques :

- **Accueil** : informations et actualités concernant les commissions permanentes, les projets liés à la Collectivité, etc.,
- **Directions** présentant les différentes directions et leurs missions et compétences,
- **Outils métiers** dans laquelle se trouvent les liens vers les applications utilisées par les agents (prévisionnel du service juridique, comptabilité, documentation, archivage, etc.),
- **Au quotidien** pour les actions fréquentes des agents : gestion du badgeage, cafeteria, covoiturage, sécurité, etc.,
- **Ressources Humaines** présentant les droits et obligations de la carrière ainsi que les informations concernant la mobilité, les congés payés, les syndicats, etc.,
- **Ma page** permettant de réaliser un profil et d'accéder aux blogs professionnels communautaires,
- **Social** présentant les actualités du service actions sociales, du CNAS, etc.,
- **Messagerie professionnelle** afin d'avoir accès à la plateforme en ligne Zimbra,
- **Annuaire** pour l'organigramme et les numéros de téléphone des agents par direction.

Développement d'un EXTRANET

Afin de pouvoir communiquer aisément avec l'ensemble des agents de la Région, principalement les personnels des lycées, un projet d'EXTRANET est en cours de réflexion. Il s'agira par la suite de former les personnels à l'outil et de mettre soit des ordinateurs soit des bornes de consultation à disposition des agents sur les lieux de travail notamment les lycées. Une réunion de travail a eu lieu à ce sujet en février 2016 entre la Direction des Services Informatiques et la Direction de la Communication Interne. La plateforme informatique est prête ainsi que certains contenus, ne manquent que les contenus concernant la présentation générale et l'organigramme de la Région.

▢ *Les perspectives pour 2017 : La plateforme sera lancée et les personnels des lycées formés.*

3.5 Mieux se former et monter en compétence

La formation des employés est une priorité du président de Région Ary CHALUS. La Région Guadeloupe vise ainsi à réajuster son plan de formation 2014-2016 en concertation avec les agents.

Formation obligatoire

Comme chaque année, des formations ont été proposées au personnel. Organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou un organisme de formation, elles visent à la montée en compétence des agents de la collectivité ou à la préparation des concours de la fonction publique. En 2016, 250 sessions de formations ont été organisées par le CNFPT (202) et par des prestataires privés (48).

549 agents ont bénéficié d'une formation en 2016

Rédaction du plan de formation

Le plan de formation 2014-2016 arrivant à échéance, une consultation a été lancée fin 2016 pour la rédaction du prochain plan. Il s'agit d'orienter la formation sur son sa vocation à être

un outil de management. Bien que structuré autour d'axes métiers transversaux, le futur plan de formation de la Région se présentera en 3 sous plans :

- Personnel des lycées,
- Personnel administratif,
- Personnels de l'Europe.

⊞ *Les perspectives pour 2017 : Début 2017, aura lieu la sélection d'un maître d'ouvrage, s'en suivra la rédaction du plan de formation.*

Adaptation de l'offre de formation aux besoins individuels des agents

Un recensement des besoins individuels de formation/compétences a eu lieu en mai 2016 au moment de l'évaluation annuelle. En effet, chacun des agents a pu remplir un document afin de faire connaître ses besoins en termes de formation. Les résultats de ce sondage seront pris en compte dans l'élaboration du plan de formation. Les directeurs et chefs de services devront répondre des besoins collectifs.

Une réflexion est en cours quant à la dissociation de l'évaluation annuelle et de la montée en compétence. En effet, effectuer cette enquête en dehors de l'évaluation annuelle donnerait une meilleure visibilité et objectivité à la formation.

Adaptation du Plan de Formation au personnel de la cellule Europe

Devenue autorité de gestion des fonds FEDER, la Région a accueilli une vingtaine de membre du personnel (catégories A principalement) de la cellule Europe de la Préfecture et du Conseil Départemental au sein de la cellule partenariale. Le plan de formation doit les prendre en considération.

⊞ *Les perspectives pour 2017 : Le personnel de la Cellule Europe sera intégré au plan de formation dans le cadre du transfert de compétences, au même titre que les personnels de lycées.*

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2016

